

Jean-Pierre OLIVIER de SARDAN

Avec : Oumarou Hamani, Nana Issaley, Younoussi Issa,
Hannatou Adamou, et Issaka Oumarou

Les transferts monétaires au Niger : la manne et les soupçons

Synthèse des recherches menées
par le LASDEL

JUIN 2013

Sommaire

Introduction 5

La méthodologie et les problèmes rencontrés 11

Le dispositif d'enquête 11

Quelques difficultés et limites de notre recherche 14

Des données inédites mettant en évidence un déficit de feed-back 15

Une forte méfiance 16

Bénéficiaires et non bénéficiaires 17

Une recherche n'est pas une évaluation 17

Un bref aperçu historique sur les CT au Niger 19

Les étapes du processus des CT et les problèmes soulevés à chaque étape 23

1. *Le ciblage* 23

2. *Les distributions* 35

3. *Les usages des sommes reçues* 36

3.1. Les réaffectations de la somme perçue par les femmes 36

3.2. Les redistributions immédiates 39

3.3. Les dépenses de nourriture et autres dépenses 41

Imposer des règles du jeu extérieures et hétérogènes : le paradoxe central des CT 45

Des règles du jeu extérieures et imposées 45

Des règles du jeu hétérogènes et parfois contradictoires 46

Le pluralisme normatif de l'aide 50

La réorganisation interne des règles du jeu : les stratégies locales 51

Des logiques d'affects opposées 52

Conclusion 61

Les CT et les institutions locales 61

Chefferies 61

Mairies 62

Les autres services officiels 62

Assistancialisme ? 63

Postface 64

*LES TRANSFERTS MONÉTAIRES AU NIGER :
LA MANNE ET LES SOUPÇONS.*

Annexe : Questions de recherche 65

1. Comment s'opèrent le recensement et le ciblage ? 65
3. Usage des sommes transférées 66
4. Articulations entre transferts et autres sources de revenu 68
5. Transferts monétaires et rapports sociaux 68
6. Sémiologie populaire 69
7. Hypothèses éventuelles 69

Les transferts monétaires au Niger : la manne et les soupçons

Jean Pierre Olivier de Sardan

« Cela règle des problèmes au niveau ménage et cela crée des problèmes au niveau village ! » (Maire de Tébaram)

« L'argent du Blanc appartient à tout le village. Il faut donc laisser tout le monde profiter de cette gratuité » (A.D. Tébaram)

« Dans toute chose la tricherie ne manque pas, surtout lorsqu'il s'agit de profiter de l'aide des projets ou de l'Etat. Donc, le fait de réunir tout le monde sous l'arbre à palabre accentue la tricherie. Les gens ont perdu leur dignité et le sens de l'honneur à cause des multiples appuis auxquels ils sont habitués. C'est pourquoi ils mettent en œuvre constamment des stratégies pour toujours faire partie des bénéficiaires. » (Y.D., Simiri)

Introduction

Les transferts monétaires, ou *cash transfers* (CT) sont un cas particulièrement intéressant pour la socio-anthropologie du développement, pour deux raisons : (a) parce qu'ils sont dans une phase d'implantation à vaste échelle au Niger, ce qui fournit une situation exceptionnelle d'expérimentation naturelle et de suivi de la mise en œuvre d'un dispositif d'intervention innovant ; (b) parce que les spécificités de ce dispositif CT (diffusion d'un « produit » nouveau à travers l'importation de « règles » nouvelles : cf. ci-dessous), malgré ses incontestables retombées positives, concentrent ou exacerbent les principales ambiguïtés, contradictions, difficultés et inadaptations des interventions courantes des agences de développement (quelle que soit la bonne volonté de leurs personnels et les

*LES TRANSFERTS MONÉTAIRES AU NIGER :
LA MANNE ET LES SOUPÇONS.*

résultats positifs qu'elles peuvent obtenir), quand elles se confrontent aux logiques locales.

Dissipons tout de suite tout malentendu : nous n'entendons pas ici faire un quelconque procès des CT ou plus généralement des interventions des agences de développement. Toute politique publique (et les interventions en développement ne sont qu'une forme particulière – pilotée de l'extérieur – de politique publique) connaît des ambiguïtés, des contradictions, des difficultés et des inadaptations. Les écarts entre une politique sur le papier (ou à travers son cadre logique et ses manuels de procédure) et une politique sur le terrain existent partout : c'est ce qu'on a appelé « *implementation gap* ». Tout dispositif d'intervention est soumis à des formes locales de réinterprétations, détournements, ou désagréments, et subit des dérives dues à l'interaction de logiques diverses, souvent divergentes, parfois opposées, sous-tendant les comportements des divers groupes stratégiques (ou *stakeholders*) qui se confrontent autour de sa mise en œuvre.

Mais ces écarts sont plus ou moins grands, plus ou moins significatifs, plus ou moins visibles selon les situations. Ils sont ici importants à trois niveaux.

1. D'une façon générale, les interventions en développement et les interventions humanitaires connaissent une ampleur particulière de ces écarts du fait d'un processus habituel selon lequel on applique dans un pays des dispositifs d'intervention standardisés issus d'autres contextes (ce qui est le cas des CT, dont les expériences pionnières ont été menées en Amérique Latine, puis en Europe de l'Est). Et cette ampleur s'accroît d'autant plus que le dispositif d'intervention est complexe, et suppose la mise en place d'architectures institutionnelles et de procédures nouvelles (ce qui est aussi le cas des CT). Certes, pour les promoteurs des CT, il s'agit d'une simplification, et d'un gain en efficacité, par rapport aux formes d'intervention anciennes (comme les distributions de nourriture, le *food for work* ou le *cash for work*), mais, au contraire, pour les populations, il s'agit d'un nouvel ensemble de règles imposées de l'extérieur, peu compréhensibles, et décalées par rapport au contexte local.

2. A ces motifs généraux d'écarts, s'ajoutent d'autres causes spécifiques, relevant du contexte nigérien, qui exacerbent encore les écarts.

- Les CT sont injectés au Niger dans un contexte social rural déjà « assistancialisé », placé sous « régime d'aide »¹, autrement dit où les stratégies de captation de la « rente du développement » sont fort développées à tous les niveaux (paysans et chefs, électeurs et maires, enquêteurs et agents de projets, etc.)

¹ Selon l'expression de Lavigne Delville, 2010 « La réforme foncière rurale au Bénin. Emergence et mise en question d'une politique instituante dans un pays sous régime d'aide », *Revue Française de Science Politique*, 60 (3): 467-491

*LES TRANSFERTS MONÉTAIRES AU NIGER :
LA MANNE ET LES SOUPÇONS*

- Les villages nigériens sont fortement clivés et fragmentés, traversés de conflits plus ou moins larvés, de contradictions plus ou moins souterraines, et constituent donc de forts « espaces de soupçon »², que des enjeux monétaires avivent inéluctablement.
- Les diverses formes d'autorité locale (chefs, maires, fonctionnaires déconcentrés) sont fréquemment contestées, leurs pratiques clientélistes et leur corruption sont largement connues, et les divers modes de gouvernance locaux connaissent de grandes difficultés pour délivrer des services satisfaisants aux usagers³

3. Enfin, d'autres causes spécifiques d'écarts interviennent, cette fois liées à la nature même du dispositif d'intervention (les CT), plus exactement au type de produit (argent) et aux modalités de sa distribution (importation de règles et de procédures complexes et diverses)

- L'argent est un puissant « accélérateur de suspicion », alors que la recherche de cash est une préoccupation centrale pour une majorité d'acteurs ruraux, non seulement pour des motifs d'insécurité alimentaire, mais tout autant pour des motifs sociaux (cérémonies, déplacements, etc.), au point qu'on a pu parler d'une « surmonétarisation » des campagnes nigériennes⁴. Sa distribution sous forme de « manne » (un don venu du ciel) par des agences de développement selon des procédures censées être impersonnelles s'éloigne radicalement des formes locales habituelles de secours monétaire très personnalisées (charité, mécénat, prêt, aide de voisinage)
- Cette distribution bureaucratique d'une manne étrangère s'opère par l'introduction de tout un ensemble de « règles du jeu » nouvelles imposées par les agences de développement (ciblage des « vulnérables » et listes d'attributaires, versements réservés à des femmes, assemblées générales villageoises, comités d'informateurs-clés ou de ciblage, comités de plaintes ou comités des sages, enquêtes dans les ménages, restitutions en mairie, séances de distribution avec procès-verbal, etc...), qui, bien évidemment, risquent fort d'être « contournées » par le recours soit

² Cf. Olivier de Sardan, J.P. 1999 « L'espace public introuvable. Chefs et projets dans les villages nigériens », *Revue Tiers Monde*, 157 : 139-167

³ Cf. Olivier de Sardan, J.P. 2011 "Local powers and the co-delivery of public goods in Niger", *IDS Bulletin*, 42 (2): 32-42

⁴ Cf. Raynaud, C. 1977 « Circulation monétaire et évolution des structures socio-économiques chez les Haoussas du Niger », *Africa*, 47(2): 160-171 ; Olivier de Sardan, J.P. 2008 « La crise alimentaire vue d'en bas. Synthèse des recherches menées sur sept sites au Niger », *Afrique contemporaine*, 225: 217-294

*LES TRANSFERTS MONÉTAIRES AU NIGER :
LA MANNE ET LES SOUPÇONS.*

à des règles locales déjà en vigueur, soit à des règles improvisées, souvent au profit d'acteurs particuliers.

Mais il doit être clair que notre diagnostic, s'il est sans complaisance et met en évidence de nombreux problèmes, entend aider les responsables des opérations d'appui face aux crises alimentaires et à la vulnérabilité à améliorer leurs dispositifs, sous forme de CT ou sous d'autres formes. Mieux vaut, pour réformer des formes d'intervention ou des stratégies d'aide à la résilience, voir la réalité en face, et prendre connaissance des difficultés.

Nous ne proposons aucune « recommandation », dans la mesure où nous n'avons pas de compétence particulière dans le domaine opérationnel (nous sommes des chercheurs), et où nous pensons que ce sont d'une part les professionnels de l'action humanitaire et de l'aide au développement, d'autre part les différentes autorités nigériennes compétentes, qui sont de loin les mieux placés pour tirer les leçons de nos constats et les traduire si possible en action. Mais nous sommes disposés à débattre de cette étude à tous les niveaux, et à réfléchir à tout moment avec les acteurs concernés sur les conséquences de nos résultats⁵.

De nombreux agents de terrain et responsables d'ONG connaissent sans doute déjà l'existence de la plupart des problèmes que nous soulevons, en particulier autour des opérations de ciblage. Nos rapports ne sont donc pas pour eux des « scoop », mais ils offrent selon nous deux avantages :

- Ils permettent de documenter ces divers problèmes de façon sérieuse, étayée, incontestable, à travers une approche comparative multi-sites, au lieu d'en rester à des doutes, des rumeurs ou des impressions
- Ils permettent ainsi de les « mettre sur la table », d'en débattre publiquement au lieu de faire l'autruche ou de rester dans la langue de bois des projets⁶

Ce rapport de synthèse, réalisé grâce à la collaboration de toute l'équipe de cette recherche (Nana Issaley, Hannatou Adamou, Issaka Oumarou, Younoussi Issa et

⁵ Par exemple, nous sommes prêts à organiser en direction des maires nigériens un séminaire sur les CT, et en particulier le ciblage (le LASDEL a déjà organisé trois sessions de réflexion avec des maires - 45 en tout -, sur la base des rapports du LASDEL mettant en évidence les problèmes de la décentralisation). Il ne s'agirait pas de « former » les maires aux CT, mais au contraire de leur demander leur avis sur le présent rapport du LASDEL et plus largement sur les CT, et leurs suggestions sur les modifications à apporter à la politique des CT au Niger et sur l'implication des communes.

⁶ La non émergence et donc la non discussion de ces problèmes dans les espaces publics institutionnels consacrés aux CT est frappante : dans un atelier sur les « leçons apprises sur les programmes de transferts monétaires » tenu à Niamey les 5-6 décembre 2012, comme dans un atelier régional « d'apprentissage sur les programmes de transferts monétaires » tenu récemment à Dakar (12-14 mars 2013), les réticences des populations face au ciblage, comme leurs « contournements » de celui-ci, n'étaient pas un thème à l'ordre du jour des débats.

*LES TRANSFERTS MONÉTAIRES AU NIGER :
LA MANNE ET LES SOUPÇONS*

Oumarou Hamani) s'appuie sur leurs cinq rapports de sites⁷. Nous examinerons successivement les quatre points suivants :

- La méthodologie et les problèmes rencontrés
- Un bref historique des transferts monétaires au Niger
- Les étapes du processus de CT et les problèmes soulevés à chaque étape
- Imposer des règles du jeu extérieures et incohérentes : le paradoxe central des CT

⁷ Nous remercions J.F. Caremel pour ses commentaires sur une première version de ce texte. Celle-ci a aussi été présentée aux représentants d'institutions impliquées dans les CT au Niger, et nous avons tenu compte autant que possible de leurs réactions.

*LES TRANSFERTS MONÉTAIRES AU NIGER :
LA MANNE ET LES SOUPÇONS.*

La méthodologie et les problèmes rencontrés

Le dispositif d'enquête

Nous avons suivi une démarche qualitative, conformément au savoir-faire du LASDEL : résidence sur les sites investigués, observations, études de cas, et entretiens semi-directifs et informels individuels auprès d'acteurs appartenant à des « groupes stratégiques » variés (bénéficiaires, non bénéficiaires, hommes, femmes, auxiliaires villageois des CT, chefs, agents des ONG, élus, responsables d'ONG et d'IMF, membres des comités sous-régionaux, etc.)⁸.

Les rapports s'appuient sur un gros volume d'entretiens (445 entretiens formels, et de nombreux entretiens informels) menés dans 21 villages, par en tout huit enquêteurs (2 chercheurs du LASDEL docteurs en anthropologie, un chercheur du LASDEL doctorant, deux doctorants associés au LASDEL, trois assistants de recherche de niveau maîtrise⁹). Tous travaillent dans les langues locales, ont fait leurs preuves, et ont été formés depuis longtemps aux méthodes qualitatives. En amont, les questions de recherche avaient été identifiées à l'issue d'une séance de travail avec une dizaine de partenaires responsables d'ONG intervenant dans le domaine du cash. Plusieurs réunions de l'équipe ont permis de confronter au fur et à mesure les résultats. Une enquête collective de terrain préalable (ECRIS), qui a eu lieu à Simiri, département de Ouallam, a permis une élaboration collective des pistes de recherche.

Les problèmes relevés, exemplifiés par les citations, sont revenus de façon massive dans nos entretiens, et sur les cinq sites. Autrement dit, *les citations dans nos rapports ne sont pas des propos marginaux, ou des cas exceptionnels, mais sont bien significatives des propos convergents de nos très nombreux interlocuteurs*. Il faut aussi faire remarquer que nous avons rencontré d'autres « problèmes », mais nous n'en avons pas fait état justement parce qu'ils nous semblaient marginaux ou qu'ils n'étaient pas suffisamment documentés par nos données (comme la construction de structures ad-hoc par des agents de terrain pour capter la « manne » des CT).

Cinq communes ont été étudiées à travers les pays : Olléléwa, département de Tanout (par Nana Issaley, assistée de Sanoussi Idi) ; Tébaram, département de Tahoua (par Oumarou Hamani, assisté de Oumarou Gambo) ; Loga, département de Loga (par Younoussi Issa, assisté de Mohamed Moussa) ; Roubou,

⁸ Cf. nos questions de recherche (problématique de terrain) en annexe.

⁹ Il faut ajouter le chercheur senior du LASDEL qui a coordonné la recherche

*LES TRANSFERTS MONÉTAIRES AU NIGER :
LA MANNE ET LES SOUPÇONS.*

département de Dakoro (par Issaka Oumarou) ; Simiri, département de Ouallam (par Hannatou Adamou).

Les cinq rapports de sites et la présente synthèse forment donc un tout.

*LES TRANSFERTS MONÉTAIRES AU NIGER :
LA MANNE ET LES SOUPÇONS*

Les opérations de CT prises en compte sur les cinq sites

commune	bailleur	ONG Nord	ONG locale	IMF	ciblage	dates	montants	nbre bénéf
Loga	PAM		Kaydia	Capital finance	veuves, personnes âgées sans soutien, handicapés	juin 12 juillet 12 août 12 septembre 2012	4.640× nbre pers ménage 4.640× nbre pers ménage 4.300× nbre pers ménage 4.640× nbre pers ménage	30.177 pers.
Roumbou	PAM	Enfance Sans Frontière		MECREF	femmes ménages vuln	juin 12 juillet 12 sept. 12 sept 12	4.640× nbre pers ménage 4.640× nbre pers ménage 4.300× nbre pers ménage 4.640× nbre pers ménage	252 mén.
Tébaram (Tahoua)	Union Europ.	Concern	Concern	Asusu	femmes ménages vuln	juil. 12 août 12 août 12 sept. 13	30.000 35.000 35.000 25.000	195 mén.
Olléléwa	Croix Rouge britann.				tous les chefs de ménage présents	oct 2005	70.000 sédentaires et 120.000 nomades	

id	ASB				migrants (Zinder, Agadez) handicapés femmes vuln	mai 12 juin 12 aout 12 sept 12	32.500 32.500 40.000 32.500	1.226 mén.
id	Croix Rouge irland. ECHO	Croix Rouge française		Yarda	femmes ménages vuln	2012	25.000 25.000 30.000	

id	Etat (PAC/R C)				sinistrés	janv 13	26.660	42 men.
id.	PAM		Karkara	Yarda	femmes	oct 11	25.000	

*LES TRANSFERTS MONÉTAIRES AU NIGER :
LA MANNE ET LES SOUPÇONS.*

					ménages vuln	nov 11	25.000	
Simiri	OFDA		Karkara	Asusu	veuves sans soutien, vieux, handicapés victimes inond	sept2011 sept2011 oct 2011 nov 2011 déc2011	40.000 60.000 40.000 40.000 90.000	492 men.
id.	OFDA Oxfam DFID SIDA		Karkara	Asusu	veuves sans soutien, vieux, handicapés ,	sept2012 oct 2012 nov 2012 déc 2012	32.500 32.500 32.500 50.000	439 men.
id.	BM		Filets sociaux	comptable préfecture	femmes vulnérables	de janv 2010 à juin 2011	10.000/mois x 18 mois	226 men.

Quelques difficultés et limites de notre recherche

Notre enquête s'est heurtée à cinq types de difficultés :

1) Elle s'est déroulée en décembre 2012 et janvier 2013, et nous n'avons donc pas pu observer en direct les processus de ciblage et les opérations de distribution, qui interviennent le plus souvent en hivernage (juin-septembre)

2) Le temps imparti pour l'enquête de terrain (1 mois), comme pour l'analyse des données et la rédaction (1 mois) s'est révélé nettement trop court, vu la richesse et la complexité du sujet, pour approfondir ou traiter certains points (cf. postface).

3) En particulier nous n'avons pas eu les moyens en temps et en financement de mener des enquêtes spécifiques sur chaque type de CT, son histoire propre, et ses micro-procédures (et moins encore pour faire une encyclopédie des CT au Niger...). Nous serions intéressés à mener des recherches plus fines sur tel ou tel type de CT. Nous sommes évidemment conscients que d'une ONG à l'autre ou d'une procédure à l'autre il y a des différences significatives. Mais notre perspective était de mener des enquêtes sur les CT « vus d'en bas », là où, justement, différents CT coexistent, se mélangent, et parfois se confondent (dans la vision des destinataires). Nos interlocuteurs ont beaucoup de mal à faire la différence entre tel ou tel type de CT, et plus encore à distinguer les procédures d'enquêtes et de ciblage des uns et des autres. Cette confusion peut transparaître dans nos rapports. Mais c'est aussi une donnée significative.

4) Nous n'avons enquêté que sur 5 sites. Mais c'est un choix méthodologique. Nous préférons mener des enquêtes intensives et approfondies plutôt que de multiplier les enquêtes rapides et superficielles. C'est la condition pour obtenir des résultats tels que ceux que nous fournissons ici. Les 5 sites ont été pris dans des régions très différentes, avec des intervenants en CT très variés. On peut certes

nous opposer que ces 5 sites ne sont pas « représentatifs » statistiquement, et que d'autres sites auraient pu donner d'autres résultats. La diversité des CT rencontrés sur nos cinq sites et la convergence des réactions recueillies dans les 21 villages enquêtés nous font penser le contraire.

5) Nos interlocuteurs ont souvent été réticents pour s'exprimer sur ce thème. Ceci mérite d'être développé (cf. infra).

Des données inédites mettant en évidence un déficit de feedback

Les rapports et évaluations disponibles sur les CT au Niger font ressortir trois conclusions générales:

- Les CT contribuent à atténuer les effets des crises alimentaires et à soutenir la résilience : ce constat nous semble aller de soi (les sommes considérables que distribuent les CT à travers le pays sont bien sûr utiles pour les ménages qui en bénéficient), et nous ne le mettons pas ici en question (nous ne nous y attarderons donc pas)
- L'argent perçu au titre des CT n'est pas nécessairement utilisé pour l'achat de nourriture : cette réalité a déjà été bien documentée, et nos données le confirment sans surprise, tout en soulignant certains aspects habituellement non documentés (les mutualisations, ou « la part du chef »)
- Les effets des CT sur la diminution de la malnutrition infantile ne sont pas très concluants : nous n'avons pas travaillé dans ce domaine

Par ailleurs, le fait que les femmes attributaires des CT d'urgence alimentaire remettent le plus souvent les sommes reçues à leur mari a déjà été évoqué en diverses occasions dans cette littérature, mais assez furtivement. Il est fortement souligné dans notre enquête.

Pour le reste, il y a un net contraste, qui peut paraître surprenant, entre les résultats et analyses de notre étude et l'ensemble des rapports et évaluations disponibles, qui ignorent la plupart des biais et effets inattendus ou pervers dont nous faisons état, et les différences entre les logiques locales et les logiques des CT. Les témoignages que citent ces rapports et évaluations sont essentiellement issus des seuls bénéficiaires (ou de notables) qui se disent tous « très satisfaits » et remercient abondamment les opérateurs. Aucune contestation au sein des populations relative au ciblage ou au rôle des chefs n'est soulignée, contrairement à ce qui ressort massivement de nos enquêtes.

On peut à ce sujet formuler deux hypothèses, d'ailleurs convergentes, qui restent à documenter :

*LES TRANSFERTS MONÉTAIRES AU NIGER :
LA MANNE ET LES SOUPÇONS.*

(a) les dispositifs de suivi-évaluation actuels, utilisés de façon courante par les bailleurs, les ONG ou les élus, basés à peu près exclusivement sur des questionnaires et/ou des focus group¹⁰, en direction de bénéficiaires et des autorités, sans prendre en compte le point de vue des non-bénéficiaires, avec de très brefs séjours dans chaque site, et qui ne sont pas véritablement indépendants, ne permettent pas une remontée des difficultés

(b) les divers acteurs concernés (bénéficiaires, chefs, maires, ONG, IMF, et consultants) ont tous un certain intérêt, afin que les CT se poursuivent, à ne pas voir, révéler ou mettre en évidence les problèmes, même s'ils les connaissent plus ou moins (on pourrait même parler de « conflits d'intérêt »). Ceci renvoie aux enjeux locaux importants de ces distributions (pour les populations) et de ces financements (pour les ONG, les IMF et les consultants), et semble confirmé par les réticences que nous avons rencontrées sur le terrain.

Une forte méfiance

Le fait qu'il s'agisse d'argent, l'importance des soupçons potentiellement attachés à de telles distributions, et l'ampleur des « dérives » ou des « erreurs » au cours de la mise en œuvre des opérations de CT (surtout autour du ciblage) expliquent sans doute la méfiance inhabituelle dans laquelle les chercheurs du LASDEL ont évolué sur le terrain lors de ces enquêtes.

Cette méfiance commence au niveau des villages. Le proverbe qui nous a été opposé en témoigne : « *le ventre n'est pas fait pour conserver uniquement de la pâte et du fura*¹¹ » (in Oumarou). Autrement dit, il convient de garder pour soi (dans son ventre) certaines choses. Du côté des chefs, le silence est aussi de mise. « Assimilant notre démarche à des inspections de l'Etat ou celle des projets, certains chefs de villages ont eu tendance à orienter et/ou contrôler nos déplacements » (Oumarou). Le chef de village de Maigochi Jackou dit ainsi : « *On ne cesse de nous talonner. Nous allons vomir tout ce que nous avons mangé* » (in Oumarou), évoquant par là l'existence de trop de questions gênantes au-delà même de notre enquête.

Mais du côté des institutions sous-traitantes (ONG et IMF), nous avons aussi été confrontés au refus de répondre.

¹⁰ Il y aurait beaucoup à dire sur les biais très importants dont les enquêtes par questionnaires habituelles au Niger sont victimes, du côté des enquêteurs (mal payés, mal formés et peu motivés) comme du côté des enquêtés (soucieux de donner des « bonnes réponses » permettant la poursuite des « projets »), ainsi que sur les limites des « focus group » (espaces où le contrôle social est fort, surtout face à des enquêteurs extérieurs au village). Ceci est aussi vrai pour les « post distribution monitoring ».

¹¹ « *Cikibâadantuwo da huraakayishiba* ». Le *fura*, fait de mil dilué avec du lait, est l'aliment de base en zone rurale.

*LES TRANSFERTS MONÉTAIRES AU NIGER :
LA MANNE ET LES SOUPÇONS*

Au bureau du PAM Maradi, malgré son ordre de mission, le chercheur n'a pas été autorisé à s'entretenir avec l'agent qui s'occupe du CT. La responsable de la MECREF de Maradi a refusé de répondre à une question sur la variation inexplicée d'un montant distribué (cf. Oumarou).

A Olléléwa, l'agent de Karakara a démenti toute implication de son ONG dans une opération de CT (financée par le PAM) dont pourtant tout le monde affirme sur place qu'elle a bien été faite par Karakara. Mais seulement deux tranches sur quatre ont été versées, et les rumeurs abondent sur les raisons du non versement des deux dernières tranches (cf. Issaley).

Bien évidemment ces réticences ou ces refus de répondre sont pour nous des données en elles-mêmes : elles témoignent du côté « chaud » et générateur de malaise du thème investigué chez tous les acteurs de terrain concernés, du côté des populations comme du côté des agents des ONG.

Bénéficiaires et non bénéficiaires

Parmi les divers groupes stratégiques auprès desquels nous avons mené nos enquêtes figuraient les « non bénéficiaires » à côté des « bénéficiaires ». Ceci a surpris certains responsables d'ONG de CT qui considèrent que seul le point de vue des bénéficiaires est pertinent, et que les critiques émises par des non bénéficiaires ont peu d'intérêt car elles sont « normales ».

Mais le rapport fait ressortir au contraire une étonnante convergence entre les points de vue des uns et des autres sur la question stratégique du ciblage, dont les résultats sont le plus souvent attribués à des interventions personnalisées, et qui est perçu comme une menace sur une cohésion villageoise déjà fragile. Il serait d'autre part erroné d'attribuer les propos des non bénéficiaires à la seule déception de « mauvais perdants ». Leurs critiques font sens et ils proposent des analyses du CT qui méritent d'être prises au sérieux.

Enfin, le fait de ne s'intéresser qu'aux bénéficiaires, comme le font la plupart des évaluations, est contradictoire avec l'approche « communautaire » prônée par les CT, et renforce l'effet de division qui leur est reproché.

Une recherche n'est pas une évaluation

Les rapports produits par le LASDEL ne sont ni une étude d'impact (qui serait très complexe et coûteuse à faire de façon rigoureuse – par exemple sous la forme des « *randomized control trials* » promus par J-Pal¹²), ni une évaluation de

¹² Il y a certes d'autres méthodes, moins exigeantes méthodologiquement et moins coûteuses financièrement, qui s'appuient aussi sur une comparaison entre un échantillon de villages bénéficiaires et un échantillon de villages non bénéficiaires (cf. « *difference-in-differences strategy* », utilisée au Niger : Aker & Nene « Cash transfers, nutrition and household well-being in Niger »,

*LES TRANSFERTS MONÉTAIRES AU NIGER :
LA MANNE ET LES SOUPÇONS.*

l'intervention de telle ou telle ONG¹³, mais le produit d'une enquête de terrain intensive sur les conditions de mise en œuvre des CT au niveau des villages, sur les perceptions qu'en ont les acteurs locaux, sur les stratégies qu'ils déploient, et sur les logiques multiples qui se confrontent à cette occasion.

Les enquêtes effectuées représentent en tout l'équivalent de neuf mois de terrain pour une personne, le dépouillement et la rédaction représentant l'équivalent d'environ neuf autres mois. Aucune évaluation de programme n'approche de près ou de loin un tel investissement humain et méthodologique. C'est une différence importante entre la recherche et la consultance. Une seconde différence est notre indépendance totale vis-à-vis de nos partenaires. Une troisième différence est que nous n'avons d'aucune façon tenté de donner des bons points et des mauvais points, ni proposé un bilan complet des CT, qui n'est pas à notre portée.

Les aspects positifs des CT sont d'ailleurs bien connus, et largement mis en avant dans les évaluations habituelles : aide non conditionnelle délivrée à de nombreux ménages vulnérables, facilitant ou permettant leur survie ou leur résilience. Notre recherche s'est par contre attachée à d'autres aspects, le plus souvent absents des évaluations, qui montrent divers effets inattendus ou pervers des CT, et les perceptions mitigées qu'en ont les populations

Nous ne voulons en aucune façon prendre position dans un débat « pour » ou « contre » les CT¹⁴. Les autres formes d'aide ont toutes, elles aussi, leurs effets inattendus ou pervers, et il n'existe aucune forme d'intervention miracle qui en serait épargnée. Mais analyser sur une base empirique solide et mettre sur la table les « problèmes » rencontrés par chaque type d'intervention, comme nous l'avons toujours fait au LASDEL pour quelque forme d'action publique que ce soit, est une étape incontournable pour y remédier.

Tufts University and Concern, 2012). Elles reposent, comme les *randomized control trials*, sur l'administration de questionnaires, et ignorent les non-bénéficiaires des villages bénéficiaires.

¹³ Ainsi, les citations qui émaillent ce rapport n'ont pas été choisies parce qu'elles seraient représentatives de telle ou telle ONG particulière, mais parce qu'elles illustrent des tendances générales rencontrées dans tous les sites quels que soient les intervenants.

¹⁴ Il faut remarquer qu'un tel débat n'a jamais été porté sur la scène publique ou sur la « scène experte » au Niger, ce qui est typique plus généralement des politiques publiques dans notre pays, qui sont toutes négociées directement entre le gouvernement et les institutions internationales.

Un bref aperçu historique sur les CT au Niger

La première expérience a été menée en 2005 par la Croix-Rouge britannique¹⁵, avec l'aide de la Croix-Rouge nigérienne, dans le département de Tanout, auprès de 88 villages et de 3 groupements nomades. Les villages ont été choisis sur la base d'un déficit vivrier supérieur à 70% (selon les chiffres du SAP). Tous les ménages de ces villages ont été théoriquement concernés, sur la base d'un recensement préalable et de la distribution d'une carte par famille. Mais en ce qui concerne les montants, alors qu'un rapport¹⁶ mentionne une somme unique de 120.000 FCFA donnée à 5.713 ménages, d'autres sources évoquent deux montants différentes : une somme de 70.000 FCFA donnée en un premier temps à des ménages villageois agro-pasteurs et à trois groupes d'éleveurs vivant dans des campements, puis, suite à des protestations d'autres groupes d'éleveurs, une somme de 120.000 FCFA distribuée à ces derniers et à d'autres éleveurs (cf. Issaley)¹⁷.

Cette expérience a été considérée comme positive, dans la mesure où les sommes reçues ont bien été utilisées pour des achats de nourriture, de vêtement ou de bétail, ou pour rembourser des dettes, et où aucune opposition ne s'est exprimée face au fait que ce soit les femmes qui aient reçu l'argent (bien que, après coup, une auxiliaire villageoise du projet ait déclaré que les femmes remettaient en général l'argent immédiatement au mari¹⁸).

Toutefois, la distribution, qui avait été prévue pour le mois d'août, en période de soudure, sur la base de 40 jours avant les récoltes¹⁹, n'a finalement pu commencer, en raison de « problèmes administratifs », que fin octobre, soit près d'un mois

¹⁵ Mais il faut aussi noter qu'à Guidan Roumji, la même année, des institutions arabo-islamiques avaient distribué des sommes d'argent allant jusqu'à 10.000 FCFA par ménage, par le truchement des marabouts (Issa, Y. « La crise alimentaire à Guidan Roumji 2004-2005 », *Etudes et Travaux du LASDEL*, 65).

¹⁶ Cf. "Final Monitoring Report of the First Direct Cash Transfer Project in the Sahel: An Innovative Response by the British Red Cross to the 2005 Food Crisis in Tanout", Bureau for Applied Research in Anthropology at The University of Arizona, 2006.

¹⁷ Les éleveurs des trois premiers groupes étaient tous Touaregs, les éleveurs protestataires étaient Peuls. Un aspect intéressant est que les protestataires sont venus voir le bureau local du projet avec des recensements déjà effectués des ménages peuls et de leur statut économique, ce qui témoigne de ce que les stratégies d'anticipation de l'aide et les « savoir-faire » pour en bénéficier étaient déjà bien répandus dans le monde rural.

¹⁸ *Id.*, p. 22

¹⁹ 120.000 CFA correspondaient à un achat journalier de céréales pour un montant de 3.000 FCFA, sur 40 jours, permettant l'alimentation d'une famille de 7 personnes

*LES TRANSFERTS MONÉTAIRES AU NIGER :
LA MANNE ET LES SOUPÇONS.*

après les récoltes. Ceci change radicalement les effets sur les ménages, puisqu'il ne s'agit plus dès lors d'une réponse à une situation d'urgence alimentaire.

Un effet inattendu de cette opération a été relevé²⁰, à savoir un phénomène de « mutualisation » au moins partielle des sommes, dans quatre villages : pour acheter une charrette et un âne en vue de faire les évacuations sanitaires ; pour construire un logement à un instituteur ; pour construire une école ; et enfin pour donner une aide à un village voisin non sélectionné pour bénéficier du CT.

Une constatation s'impose : les modalités de cette opération sont, sur un point fondamental, différentes de la plupart des opérations de CT en 2013 sur lesquelles nous avons enquêté, dans la mesure où il n'y a pas eu de « ciblage » par ménage. Autrement dit, tous les ménages d'un même village ont été concernés (à l'image des distributions gratuites de vivres qui ont été opérées à vaste échelle durant cette même crise) : les très nombreux problèmes liés au ciblage ont donc été évités.

Les CT se sont ensuite multipliés au Niger à partir de 2010, avec de multiples formules et opérateurs, en mobilisant des chaînes de sous-traitance multiples : bailleurs (Banque mondiale, ECHO, PAM), ONGs du Nord responsables des opérations (ESF, ASB, Concern, Croix Rouge britannique, française, irlandaise), ONGs locales prestataires de services pour la sensibilisation, le ciblage et les enquêtes (Karkara, Kaydya, AREN, Croix Rouge nigérienne), IMF (pour les distributions proprement dites) et enfin recrutements locaux d'enquêteurs, informateurs-clés, guides, membres des comités...

Par ailleurs, alors que le CT de la Croix-Rouge britannique, et la grande majorité des CT depuis 2010, sont destinés à aider les populations à faire face à une crise alimentaire conjoncturelle (déficit de production, hausse inhabituelle des prix des céréales, soudure particulièrement difficile) par des aides d'urgence limitées dans le temps (4 mois environ), il existe un autre dispositif de CT au Niger développé depuis 2010 par la Banque mondiale et l'Etat du Niger, le projet « filets sociaux », qui pour sa part vise plutôt à renforcer la résilience des ménages vulnérables, et se situe donc dans la durée. Après une phase d'expérimentation dans les régions de Tahoua et Tillabéri, le passage à l'échelle (dans tout le pays) a été décidé pour 2013²¹.

Nous n'entrerons pas ici dans les débats généraux sur les *cash transfers* à travers le monde, leurs philosophies, et leurs formes diverses, comme le *cash for work* (une contrepartie en travail – en général collectif – est demandée), ou le cash

²⁰ Id, p. 43.

²¹ Une analyse en a été faite par O. Hamani sur la région de Tahoua en phase expérimentale : « Les Pratiques Familiales Essentielles (PFE) au Niger. Socio-anthropologie d'une intervention à base communautaire », *Etudes et Travaux du LASDEL*, n°104, 2012 (tous les numéros des *Etudes et Travaux du LASDEL* sont téléchargeables en ligne sur le site du LASDEL www.lasdel.net) . Elle témoignait déjà d'un décalage important entre les mesures et objectifs de cette opération de CT et les attentes des populations ou les stratégies des notables.

LES TRANSFERTS MONÉTAIRES AU NIGER :
LA MANNE ET LES SOUPÇONS

conditionnel (une participation à des activités est exigée : assiduité scolaire, consultations de médecine préventive, etc.)²². Nous ne nous sommes intéressés qu'à la vague récente et massive de *cash transfers* inconditionnels et sans contrepartie au Niger (où, par ailleurs, le *cash for work* est pratiqué depuis longtemps par divers programmes). Cette vague recouvre trois types majeurs de CT inconditionnels et sans contrepartie, qui sont censés être les outils respectifs pour répondre à trois types d'objectifs: appui permanent à la résilience de familles vulnérables pour le projet « filets sociaux » ; secours d'urgence à des familles vulnérables en période de crises alimentaires, pour la majorité de CT ; aide aux victimes de catastrophes pour quelques CT. Mais derrière ces objectifs principaux se dessinent d'autres objectifs, à court ou long terme, plus ou moins imbriqués : freiner les migrations, prévenir la malnutrition infantile, promouvoir les femmes, lutter contre la pauvreté, esquisser une politique sociale...

L'un des principaux résultats de notre étude est que, du côté des populations et de leur point de vue, les diverses formes de CT et les diverses procédures de ciblage qu'ils mettent en œuvre se mélangent dans une grande indiscrimination, quels que soient les objectifs et les protocoles de leurs promoteurs, et apparaissent non comme des outils particuliers, mais comme constituant en quelque sorte un vaste projet unique. Les mêmes noms s'appliquent ici ou là, selon les régions, aux CT quels qu'ils soient : *Annasara nooru* ou *kuddin Nasara* (argent des Blancs), *nooru yaamo* ou *kuddin banza* (argent gratuit, sans contrepartie), *gaakasiney nooru* ou *oukuddin taymako* (argent de l'aide), *bonbatu nooru* (argent de la préservation), *nooru yeyno* (l'argent frais, autrement dit 'sans effort', qui s'oppose à *sungey nooru*, l'argent de la sueur), *Irkoy nooyon nooru* ou *rabo* (argent donné par Dieu), *sargey nooru* (argent de l'aumône), *kuddin gazaji* (argent des « fatigués »). Parfois le nom générique des ONG est utilisé : *porze nooru*, *kuddin froze* (argent du projet), parfois c'est celui de l'ONG responsable: *Oxfam nooru*, *Karkara nooru*, *kuddin Karkara* ou *kuddin Konsern* (argent de Oxfam, argent de Karkara, argent de Concern). Parfois d'autres expressions s'accrochent à des particularités : *tiketizo nooru* (argent des tickets) ou *takarda* (le papier).

Si ce sont des ONG qui gèrent le plus souvent les CT, on doit remarquer que l'Etat nigérien (par ailleurs directement associé au projet « filets sociaux » de la Banque mondiale) a procédé lui aussi à des opérations de CT (pour secourir les victimes d'inondations), en particulier à travers les comités régionaux et sous-régionaux de prévention et de gestion des crises alimentaires, qui sont aussi associés, mais à titre secondaire, aux interventions des ONG faisant du CT.

²² On sait que l'expérience brésilienne de CT conditionnel massif, dans des conditions complètement différentes de celles que connaît le Niger, a servi de référence : cf. Rasella, Aquino, Santos, Paes-Sousa & Barreto « Effect of a conditional cash transfer programme on childhood mortality : a nationwide analysis of Brazilian municipalities » *The Lancet*, 2013.

*LES TRANSFERTS MONÉTAIRES AU NIGER :
LA MANNE ET LES SOUPÇONS.*

Quant aux collectivités locales elles sont largement ignorées, et dépassées par la vague des CT dans le pays.

Les étapes du processus des CT et les problèmes soulevés à chaque étape

On peut distinguer trois grandes étapes : le ciblage, la distribution, et l'usage des sommes reçues. C'est le ciblage qui pose de loin le plus de problèmes. Les distributions se passent sans encombre. Quant aux usages, ils ont à la fois des effets attendus (en termes de résilience et d'urgence) et des effets inattendus (réaffectations, redistributions, et dépenses non conseillées).

1. Le ciblage

Il y a trois niveaux de ciblage.

(1) Le ciblage des communes est en général effectué par le comité régional du SAP²³ en collaboration avec l'organisme bailleur et l'ONG qui est chargée de l'opération.

(2) Le ciblage des villages au sein des communes sélectionnées est en général effectué par l'ONG à partir des degrés de vulnérabilité établis par le comité sous régional du SAP sur la base des chiffres fournis par le service de l'agriculture. Nous avons peu d'informations sur ses modalités concrètes. Toutefois la stratégie de Concern à Tahoua (qui a établi ses propres listes) témoigne d'une certaine défiance envers les listes fournies par le comité sous-régional, soupçonné de « privilégier » systématiquement certains villages²⁴.

« L'année passée [2012] nous avons décidé de ne pas suivre cette liste puisque nous savons pertinemment que certains villages restaient toujours vulnérables... » (un agent de l'ONG)

Quoi qu'il en soit, le choix de certains villages au détriment d'autres apparaît, du point de vue des populations, comme relevant surtout de l'arbitraire, ou de la « chance », mais aussi des faveurs (influence des chefs ou des élus).

(3) C'est le ciblage des ménages les plus vulnérables au sein des villages sélectionnés qui a été le plus investigué par l'équipe du LASDEL. En effet, c'est le processus le plus complexe et le plus délicat des dispositifs de CT sélectif, et qui suscite le plus de soupçons, de mécontentements, et de critiques.

²³ Le SAP (système d'alerte précoce) porte aujourd'hui le nom de Système d'alerte précoce et de prévention des risques et catastrophes.

²⁴ Pour une description des mauvaises conditions dans lesquelles les agents de l'agriculture produisent les données destinées au SAP, cf. Ali Bako, « La crise alimentaire à Olléléwa 2004-2005 », *Etudes et Travaux du LASDEL*, n° 64, 2006.

*LES TRANSFERTS MONÉTAIRES AU NIGER :
LA MANNE ET LES SOUPÇONS.*

La plupart des CT ciblent les ménages les plus vulnérables²⁵, sur la base d'une combinaison d'enquêtes (par des salariés recrutés par l'ONG) et de choix dits « communautaires » (par des auxiliaires villageois des CT, désignés en assemblée générale du village).

C'est le principe même d'une sélection interne au village qui fait problème pour de nombreux villageois. Les malentendus sont profonds entre les objectifs du CT (et les stratégies des ONG et bailleurs qui pilotent le dispositif) et les perceptions des populations locales. Ces malentendus reposent sur deux piliers : (a) l'introduction d'un effet de seuil ; (b) les soupçons de biais dans la sélection.

L'introduction d'un effet de seuil très mal perçu

Dans des villages où les niveaux de vie et les modes de consommation restent assez proches malgré les inégalités économiques, la sélection introduit un effet de seuil qui apparaît comme profondément arbitraire. C'est d'abord le cas pour la sélection entre villages, qui apparaît systématiquement comme injuste : qu'est-ce qui sépare vraiment un village « choisi » d'un village « exclu » ? C'est tout aussi vrai pour la sélection entre ménages au sein d'un même village. Presque rien (ou rien) ne sépare le dernier ménage élu du premier ménage « recalé ». Dans ce continuum très serré que constituent les ménages d'un point de vue socio-économique, tracer des frontières ou poser des barrières entre des ménages classés comme « très vulnérables » et d'autres classés comme « vulnérables » est peu compréhensible, d'autant que, souvent, la barrière de la sélection passe au sein de l'une ou l'autre de ces catégories en fonction de « quotas » par village déterminés par l'ONG, sans aucune information ni transparence à ce sujet.

Une sélection objet de suspicion

« Quand ils apportent de l'aide, ils font toujours du *banbanci* (partialité) au moment du choix de ceux à qui ils vont donner » (un non-bénéficiaire de Olléléwa, in Issaley)

« Au prochain mandat, je ne veux plus me présenter. Même avec les distributions des vivres les gens sont très soupçonneux, à plus forte raison une distribution d'argent. Ils pensent que nous les élus nous gagnons toujours quelque chose et cela me fait très mal » (un élu local de la commune de Olléléwa, in Issaley).

Ces deux citations témoignent des soupçons multiples dont les procédures de ciblage, aussi techniquement peaufinées soient-elles du côté des ONG, sont très largement l'objet du côté des populations, à tort parfois, à raison souvent²⁶. Nous

²⁵ D'autres catégories sont parfois attributaires de CT: les immigrés temporaires en ville (appelés « déplacés internes » dans le jargon des ONG), les victimes d'inondation, les handicapés... Les problèmes posés pour établir la liste des bénéficiaires sont alors différents.

²⁶ Dans une « revue des bonnes pratiques » consacrée au CT, il est écrit « Le ciblage incite les communautés locales et les élites dirigeantes à manipuler les listes de bénéficiaires par le biais de

*LES TRANSFERTS MONÉTAIRES AU NIGER :
LA MANNE ET LES SOUPÇONS*

développerons assez largement cette question ci-dessous, et, pour mieux comprendre les difficultés et les « détournements » que rencontrent ces procédures de ciblage sur le terrain, nous procéderons à une analyse étape par étape.

Plusieurs étapes peuvent être en effet dégagées : l'assemblée générale ; la mobilisation d'auxiliaires villageois ; la confection d'une première liste « large » ; les enquêtes complémentaires sur les ménages de cette liste ; la publication de la liste courte définitive.

Mais une brève présentation des méthodes d'enquêtes est d'abord nécessaire.

Les méthodes d'enquête

La méthode dite HEA (*householdeconomyappraisal*) est la plus utilisée. Mais d'autres formes d'enquêtes (de type « vulnérabilité ») ont lieu comme celle utilisée par le cabinet Bozari pour les CT des « filets sociaux ».

Dans tous les cas, il s'agit d'enquêtes rapides (et souvent expéditives) sur la situation socio-économique des ménages, menées par des agents salariés, plus ou moins épaulés par des auxiliaires villageois. Elles font l'objet de nombreuses critiques de la part des fonctionnaires déconcentrés ou des agents de terrain des ONG pour leur caractère bâclé ou superficiel.

Un premier problème qui se pose dans sa mise en œuvre réside dans le temps imparti, qui, de l'avis de certains agents de terrain, est nettement trop court.

« La méthode HEA est bonne si le temps accordé est long pour permettre de bien faire. Mais le problème est que nous disposons à chaque fois de très peu de temps pour la faire. On nous donne le plus souvent deux semaines pour faire les listes selon la HEA et nous n'arrivons donc pas à travailler sérieusement » (agent ONG, Olléléwa)

« Quand il y a trop d'experts, il y a en conséquence trop de choses. Le grand problème est que les partenaires veulent que tout soit vite fait : agir vite et avoir très vite des effets aussi » (agent ONG, Olléléwa).

Un autre problème est la compétence et le sérieux des enquêteurs salariés recrutés par l'ONG

Pour une enquête HEA sur 3 communes, ESF Maradi a recruté 10 enquêteurs par commune, auxquels ont été adjoint 5 personnes locales (élus ou autres) destinés à représenter la commune dans le processus de ciblage. Mais pour ceux-ci, la

favoritisme ou de pots de vin ». Mais les seules mesures proposées sont techniques (cartes ou coupons anti-fraude, empreintes digitales ou irisoscopie) et se situent en aval de la constitution des listes, alors qu'au Niger le problème principal est la constitution même des listes. Cf. Harvey & Bailey « Revue des bonnes pratiques : programme de transfert monétaire dans les situations d'urgence », HPN-ODI, 2011

*LES TRANSFERTS MONÉTAIRES AU NIGER :
LA MANNE ET LES SOUPÇONS.*

formation prévue de 2 jours a été remplacée par une brève séance d'instructions (cf. Oumarou)

Au lieu des 4 jours prévus pour une enquête par porte à porte (filets sociaux): « L'enquête a été faite en une journée et demi sous l'arbre à palabre et a regroupé tous les chefs de ménage de Gatawan et de ses hameaux » (chef de village, in Adamou). Cela suppose que chacun des deux enquêteurs (des étudiants) administre des questionnaires de 5 pages à 50 chefs de famille en une journée !! (cf. Adamou)

« 49 bénéficiaires qui devaient compléter la liste ont été choisis à travers l'approche économie des ménages (HEA) basée sur le profil socio- économique des ménages. Mais sur le terrain, cette méthode n'a pas été appliquée dans sa plénitude. En effet, au lieu de constituer deux groupes d'informateurs clés pour proposer chacun une liste de vulnérables, les deux listes devant ensuite être confrontées afin de retenir les noms qui reviennent sur les deux listes, cela n'a pas été le cas pour Simiri où c'est en assemblée générale que des noms ont été proposés » (Adamou)

Au-delà des enquêtes, le processus de ciblage typique repose sur une architecture importée particulièrement complexe.

Les assemblées générales des populations (AG)

Celles-ci peuvent se réunir d'abord au niveau de la mairie (au chef-lieu de commune) pour une information sur le CT prévu, en présence de chefs des villages sélectionnés.

« On nous a réuni à la mairie. Il y avait même les chefs des villages. Les agents du projet, qui étaient au nombre de trois, nous ont dit qu'ils vont passer au niveau de chaque village pour recenser les noms des gens. Pour cela il faut qu'on leur rassemble les gens chez les chefs des villages » (conseiller municipal, in Oumarou).

Cette annonce du CT à venir révèle une profonde ambiguïté. Nécessaire dans une perspective « participationniste », pour informer et associer les populations du CT, elle est aussi le coup d'envoi de stratégies diverses pour « arranger » la liste des bénéficiaires.

« Cette affaire est entachée de biais parce que, préalablement au passage de la mission, les autorités locales et coutumières avaient été informées. Elles ont exigé à ce qu'on leur dise l'objet de la mission. Lorsqu'on arrive, on a l'impression que tout a été préparé. Mais on n'a pas le choix, il faut les associer sinon, ils peuvent tout saboter » (un membre du comité sous régional, in Oumarou)

Des AG sont ensuite organisées au niveau des villages, et parfois des quartiers, à la fois pour une information, mais aussi pour : (a) déterminer les critères de classement de la population en 4 catégories selon leur niveau de vie ; (b) établir et/ou approuver une liste « large » des ménages les plus vulnérables ; et enfin (c) désigner ce qu'on pourrait appeler des « auxiliaires villageois du CT » qui travailleront avec les agents de l'ONG, soit pour constituer la liste large, validée ensuite par l'AG, soit pour collaborer à des enquêtes rapides sur les ménages figurant sur cette liste large, afin de constituer la liste « courte » finale. Ces

*LES TRANSFERTS MONÉTAIRES AU NIGER :
LA MANNE ET LES SOUPÇONS*

« auxiliaires villageois » peuvent prendre des noms différents selon les opérateurs (de même que leurs contours et leurs tâches peuvent varier légèrement) : informants-clés, focus group, comités de sélection, comités de ciblage, comités de suivi... Les chefs ne doivent pas siéger dans ces comités (mais la réalité est parfois différentes : cf. Issa)

Nous avons relevé deux problèmes au niveau de ces AG.

D'une part, il arrive fréquemment que les hameaux ou les « villages rattachés » au village « officiel » ne soient pas convoqués, ce qui marque le début de leur exclusion du dispositif du CT. Un village administratif (où réside le chef) inclut en effet bien souvent une série de villages satellites.

D'autre part, la liste « large » des vulnérables n'est pas l'objet de débat réel en AG. Diverses stratégies sont adoptées : mettre tous les ménages du village dans la liste des vulnérables ; crier des noms de proches que nul n'osera contredire...

« Lors de l'AG, nul ne proteste même lorsque le nom d'une personne riche ou proche du chef est crié » (Issaley)

« Les *yan lega*²⁷ crient fort les noms de leurs parents ou des membres de leurs familles. *Munabuci da pulaaku* (hypocrisie et bienséance peule) empêchent de s'opposer à la désignation des bénéficiaires en AG » (X, bénéficiaire à Baboulwa, in Issaley)

En effet, une AG villageoise, contrairement aux attentes « démocratiques » des ONG pour qui elle doit être un espace de débat public et de transparence, est le plus souvent un espace de contrôle social, où prendre la parole pour contredire un orateur, dénoncer un voisin fraudeur, et plus encore critiquer publiquement le chef, qui plus est devant des étrangers, apparaît comme une conduite malséante, largement stigmatisée²⁸. Bien évidemment, ce contraste entre les AG rêvées par les institutions de développement et les AG « réelles » dans les villages préexistait aux CT, et peut être constaté depuis longtemps dans toutes les formes de développement « participatif ». Mais c'est un biais central dans le processus de ciblage des CT.

« Quand il s'agit de regrouper tous les chefs de ménage pour s'entretenir avec eux en dehors de leur ménage respectif, c'est bien normal que certains d'entre eux cachent une partie de leur richesse pour être catégorisés comme vulnérables. Et le plus souvent nous ne nous dénonçons pas devant les étrangers, surtout quand c'est une personne âgée qui pose l'acte » (M.I., Gatawan, in Adamou)

²⁷ *Lega* est un néologisme local venant de « les gars » et signifie ici les jeunes du village.

²⁸ Bien sûr, nous décrivons une tendance générale, et il peut exister des exceptions, avec des opposants déclarés ou des personnalités atypiques, qui s'expriment publiquement. Parfois aussi l'expression d'un désaccord peut relever d'une forme de discrimination : « Au niveau du village de Sabarou les gens s'étaient opposés à l'attribution du cash à deux ménages qu'ils ont qualifiés d'allochtones » (Oumarou).

*LES TRANSFERTS MONÉTAIRES AU NIGER :
LA MANNE ET LES SOUPÇONS.*

Une règle introduite parfois localement à propos des AG est que seules les personnes présentes peuvent être inscrites sur la liste large. Ceci peut être le début d'un processus d'exclusion des plus vulnérables, qui ne sont pas toujours en mesure de participer à une telle AG.

Mais en fait le principal enjeu de ces AG est le choix des auxiliaires villageois. En effet, ils sont un maillon important du processus de sélection : ils vont parfois proposer la liste « large », mais ils vont surtout contribuer à la constitution de la liste « courte ».

Les auxiliaires villageois des CT

Ces informateurs ou collaborateurs occasionnels de l'ONG effectuant le ciblage, issus de l'assemblée générale, sont parfois appelés en hausa (cf. Oumarou) « les yeux du village » (*idon gari*). Ils peuvent aussi constituer pour l'ONG le comité de sélection. Leur choix est parfois opéré en assemblée générale du village, parfois dans des réunions de quartier. Mais le plus souvent ce choix est fait par le chef de village ou le chef de quartier, au profit de ses proches. C'est en fait le « maillon faible » du processus des CT, qui multiplie pourtant les procédures de contrôle à d'autres étapes (listes informatisées, établissement de cartes personnalisées pour les bénéficiaires, recours par appel d'offre à des IMF, dispositifs de témoins officiels, d'émargements et de procès-verbaux pour les distributions)

« Le plus souvent c'est le chef du village qui désigne » (Oumarou)

« Les chefs des quartiers proposent leurs gens en fonction du profil recherché. Dans la plupart des cas, les personnes proposées sont absentes dans l'assemblée villageoise. Les chefs des quartiers les utilisent pour jouer leur jeu » (enseignante, Tebaram, in Hamani).

« Les informants clés du village sont des gens qui ont un lien avec le chef du village ou des quartiers. Ils sont impliqués dans la plupart des interventions des ONG ou associations intervenant dans le village. C'est un circuit fermé » (I.M.S. in Hamani)

Cette situation ne doit pas étonner. Comme l'écrit Hamani : « La mise à l'écart des chefs de village prônée par les interventions me paraît utopique dans des contextes sociaux où, par le jeu combiné des liens de parenté (les habitants descendent presque du même ancêtre) et des alliances matrimoniales, les chefs de village ont des rapports avec presque tout le monde. Cette assertion est d'autant plus vraie que les villages sont petits ».

Parfois, c'est au cours de l'AG que les agents enquêteurs et les « informants clés » s'isolent pour établir la liste des ménages très pauvres (*talakatalak*) qu'ils vont proposer à l'AG.

Les auxiliaires villageois placeraient assez systématiquement leurs proches parmi les ménages à cibler.

*LES TRANSFERTS MONÉTAIRES AU NIGER :
LA MANNE ET LES SOUPÇONS*

«Nous étions trois personnes à avoir été isolées par les agents enquêteurs. Nous avons procédé de façon à ce que si tel informateur cite quelques ménages qui lui sont proches, nous l'arrêtons pour qu'un autre aussi cite les siens. C'est comme ça que nous avons procédé.» (A., MaïgochiJackou, in Oumarou)

Parfois, à l'inverse, pour éviter de tels risques, ou de telles accusations, et pour ne pas créer une division à l'intérieur du village, la liste proposée n'exclut personne.

« Dans le village de Dadin Kowa, pour que les informateurs se mettent à l'abri des critiques, tous les chefs des ménages du village ont été cités et recensés » (Oumarou)

Le comité de plaintes

En même temps que le comité de sélection, l'ONG demande à l'AG de constituer un « comité de sages » ou un « comité de plaintes », censé être un recours et contrôler le processus.

«Les agents du projet avaient demandé trois personnes qui doivent citer les noms des personnes pauvres. Ensuite ils avaient demandé de leur donner les noms de trois autres personnes âgées. Mais personne n'a vu à quoi ces trois personnes âgées ont servi parce qu'elles n'ont rien fait. Nous qui étions présents avons pensé que c'était pour qu'on remplisse une formalité (*acika ka idodi'nayki*) ou bien compléter un bureau (*acikaburo*)» (A. Y, MaïgochiSaboua, in Oumarou).

En fait, tous ces comités n'ont jamais eu d'existence réelle, dans tous les cas étudiés.

« A l'image du comité des sages des « filets sociaux », les membres des comités de suivi ne connaissent pas leurs rôles. En plus, les bénéficiaires ignorent leur existence(...) ils ne sont que des figurants » (Adamou)

Ils n'ont parfois pas même été mis en place.

« En omettant volontairement ou par oubli de mettre en place (même pour la forme) ce maillon important du dispositif [le comité de plainte], les opérateurs du cash transfer à Loga ont laissé la voie libre à toutes les critiques » (Issa)

Ces comités de plaintes, qui doivent jouer dans la perspective des promoteurs du CT un rôle fondamental de garant « communautaire » du respect des critères de sélection, et de lutte contre d'éventuels abus, constituent donc un échec complet, d'après nos enquêtes. Même quand un tel comité existe formellement, il y a une forte pression latente, et parfois explicite, pour que les plaintes ne s'expriment pas. Déposer plainte aurait un coût social très fort, sans compter un échec quasi certain.

« Je n'ai pas demandé des explications et à qui me plaindre car je sais que même si je me plains je n'aurai pas gain de cause » (femme non bénéficiaire, in Issaley)

Un autre frein majeur à l'expression publique des frustrations et des accusations est la crainte que cela détourne les ONG du village, et mette fin à la « manne » extérieure. Il y a donc un intérêt commun entre bénéficiaires et non bénéficiaires à

*LES TRANSFERTS MONÉTAIRES AU NIGER :
LA MANNE ET LES SOUPÇONS.*

taire les détournements du ciblage, les seconds espérant toujours être inclus la prochaine fois.

« Je suis contente pour les autres femmes, car au moins dans le village il y a eu des bénéficiaires. C'est mieux que si le village n'a pas profité de ce projet. J'espère qu'il va encore profiter du grand projet et que je pourrai être ciblée » (femme non bénéficiaire, in Adamou)

Mais des personnes extérieures aux villages et aux ONG peuvent néanmoins recueillir les mécontentements, au cours de conversations privées. Cela a été le cas des enquêteurs du LASDEL.

Les enquêtes auprès des ménages de la liste « large »

Le recensement des ménages, permettant de les « écrire » (*rubutu*), sur la liste courte s'opère selon deux méthodes.

L'observation en porte-à-porte

C'est la méthode qui est considérée par les agents des ONG et services techniques comme la plus fiable (mais elle est aussi la plus fatigante pour eux). Elle consiste à repérer dans chaque concession, soit pour constituer la liste large, soit pour sélectionner au sein de celle-ci la liste courte, ce qu'on pourrait appeler les « signes extérieurs de richesse » (tout étant relatif !) : type d'habitat, état des greniers, traces d'animaux..., selon les critères proposés par l'ONG (de type HEA) complétés éventuellement par ceux mis en avant lors de l'AG villageoise. Cette enquête vise à éliminer d'après ces signes les ménages « pas assez vulnérables », et elle a donc un aspect quelque peu policier, qui est contesté.

« Les informants clés font du porte à porte pour le recensement des ménages. Ils ne posent aucune question aux membres du ménage. C'est juste une simple observation qui permet de codifier le ménage » (C. Y membre du comité sous régional, in Hamani)

« Arrivé dans les concessions, on observe les animaux..., le nombre de têtes d'animaux. Et c'est facile, il suffit de compter les piquets... On préfère demander à l'informant clé, parce que si nous demandons au chef de ménage, il nous dira que les animaux ne lui appartiennent pas », (C.Y, agent du DDP/AT/DC, in Hamani)

Cette méthode fait donc l'objet de nombreuses critiques (en privé) de la part des non bénéficiaires. « L'exemple auxquels ils ont fait le plus référence, est l'existence d'un animal ou encore toute chose qui indique son l'existence (excrétas, piquet) dans une concession. Pourtant, pour eux, beaucoup de familles gardent chez eux des animaux qui ne leur appartiennent pas » (Oumarou)²⁹. Un responsable

²⁹ « Si habiter une case en paillote symbolise la pauvreté du ménage chez les Hausa, cela ne peut être vrai chez les Peuls et les Touareg même sédentarisés. De même, on ne peut qualifier un ménage touareg ou peul de non vulnérable à cause de la présence d'un animal dans sa concession. l'animal

*LES TRANSFERTS MONÉTAIRES AU NIGER :
LA MANNE ET LES SOUPÇONS*

d'ONG nous a dit de façon ironique qu'il s'agissait de différencier les ménages dont les poulets avaient deux pattes de ceux où ils n'avaient qu'une patte...

Plus généralement, la catégorie de « très vulnérables », traduite par les agents des ONG par *talaka talak* ou *alfukaru bi*, n'est pas vraiment une catégorie locale : elle est « suggérée » par les agents des ONG et critiquée par les populations.

«M., un des informateurs clés, avait dit aux enquêteurs que s'ils entendent par « très pauvre » la personne qui n'a même pas de poule, alors il n'y en a pas plus de quatre dans le village. Et puis, ces personnes qui n'ont même pas de poule n'étaient pas présentes à l'AG c'est pourquoi elles n'ont pas été recensées.» (I. A. Roumbou, in Oumarou)

La convocation

Convoquer les chefs de ménage de la liste large chez le chef de village ou de quartier et leur poser des questions sur leurs biens est une méthode certes moins fiable, mais beaucoup plus facile.

« Dans le cadre du dernier recensement, nous n'avons pas fait de porte en porte. On nous a juste regroupé chez le chef de quartier et les chefs des ménages passaient l'un après l'autre » (A.B un informant clé de Tebaram, in Hamani)

Mais parfois, l'opération est encore plus simplifiée :

« Ils étaient revenus deux jours après pour recueillir les informations sur les ménages recensés. C'était pendant la période des travaux champêtres et il n'y avait pratiquement personne à la maison. C'était moi qui leur ai fourni ces informations. Mais ils n'avaient pris que les informations sur huit ménages bénéficiaires » (le chef du village de Dadin Kowa, in Oumarou)

Les stratégies opportunistes

Les enquêtes ne consistent pas seulement à préciser et vérifier le niveau de vie des ménages de la liste large, mais aussi elles définissent leur taille, ce qui est un enjeu important lorsque les distributions varient selon la taille du ménage, ce qui ouvre la voie à des stratégies d'agrégation :

« En gonflant la taille du ménage par exemple, on offre au ménage la chance de bénéficier de sommes importantes, s'il est retenu comme bénéficiaire. Taille du ménage erronée ou gonflée font partie des situations constamment remarquée sur le terrain » (Oumarou)³⁰

n'a pas seulement une dimension économique qui fait de lui un bien à déstocker. Les rapports qui le lient à son propriétaire sont des rapports symboliques, parfois affectifs, Des personnes nanties, parfois appartenant à d'autres communautés, leur confient la garde de leur bétail » (Oumarou).

³⁰ Oumarou remarque à juste titre que cette stratégie joue sur la confusion entre le ménage ou foyer (*iyali*), devenu aujourd'hui l'unité de production et de consommation, et la structure familiale élargie (grande concession), qui était autrefois une seule unité de production et de consommation (*gida*) (sur ce phénomène de scission, cf. Raynaut, C. 1972 *Structures normatives et relations électives. Etude d'une communauté villageoise haoussa*, Paris : Mouton

*LES TRANSFERTS MONÉTAIRES AU NIGER :
LA MANNE ET LES SOUPÇONS.*

« En prenant en compte ses deux fils qui sont au village [et ont des foyers indépendants], le ménage [de X] est grand de 13 membres. C'est sur cette base que son ménage a été évalué car c'est la taille indiquée sur la carte de ration qui lui servait de fiche de paie pour le cash. Mais parce que ce ménage est composé d'autres ménages, A. divise en trois les 55.680 FCFA que sa femme perçoit pour lui, et donne une part à chacun de ses deux enfants chefs de ménages » (étude de cas de A.M., in Oumarou).

Inversement, quand les distributions se basent sur un forfait par ménage, ce sont des stratégies de fractionnement qui sont utilisées.

« Les transferts monétaires se font sur la base des carnets de famille. Certaines familles pour multiplier leurs chances s'éclatent. La population ayant eu l'expérience de 2011, à l'annonce du programme 2012 la mairie a été débordée par des demandes de nouveaux carnets de famille, notamment les populations des villages ciblés pour le cash transfer. Alors, pour pallier à ce problème le maire a sorti un arrêté pour interdire toute délivrance d'un nouveau carnet de famille après l'annonce d'une aide » (Adamou)

Les soupçons sur le sérieux des enquêtes

Les auxiliaires villageois comme les agents de l'ONG procédant aux enquêtes de contrôle sont régulièrement soupçonné de « faveurs ».

« Dans tous les cas, on trouve toujours des recenseurs qui ne sont pas très honnêtes » (maire, in Hamani)

« Vraiment... les sentiments jouent parfois, de la part des informants clés » (chef de village, Tébaram, in Hamani)

Ils sont la cible de nombreuses accusations.

Un chef de quartier à Tébaram a ainsi cité ce proverbe en référence aux agents de ciblage : « Le coq conseille aux poules d'être prudentes face au chat, même lorsqu'il fait le pèlerinage ». La méfiance doit être de rigueur pour les poules (les villageois) face aux agents (le chat)

Parfois aussi, d'autres facteurs permettent de mettre en doute la fiabilité des enquêtes :

« Dans les villages de Roumbou 1, MaïgochiJackou et MaïgochiSaboua, dès que les agents enquêteurs ont obtenu une liste suffisante de ménages vulnérables (50 à 60 ménages), ils ont mis fin à l'exercice » (Oumarou)

« Le temps consacré au recensement est très court, le moment du ciblage est parfois mal choisi. En 2011, il a été réalisé pendant la saison des pluies. A cette période de l'année, une part importante de la population a déjà regagné les hameaux de culture » (maire de Tébaram, in Hamani)

La liste courte finale

« Le choix final des bénéficiaires demeure une étape qui laisse toujours les villageois perplexes car ils ignorent comment il s'opère » (Issaley)

*LES TRANSFERTS MONÉTAIRES AU NIGER :
LA MANNE ET LES SOUPÇONS*

Cette absence de transparence alimente évidemment encore plus les soupçons. C'est en effet au niveau de l'ONG qu'un choix final est fait, selon des critères non rendus publics.

« A Sabon Mâchi nous avons géré beaucoup de problèmes car on a dû refaire la liste de tout un quartier où, au lieu des pauvres ce sont des personnes nanties qu'on nous a données » (xx, in Oumarou).

Les contestations portent sur le nombre de ménages retenus par village, d'une part, sur les personnes choisies à l'intérieur d'un même village d'autre part.

Le nombre de ménages par villages

En fait, il semble que la base de cette sélection finale soit un quota établi par villages, mais la procédure d'établissement de ces quotas reste pour nous (comme pour les populations) un point d'interrogation³¹.

« Personne ne sait pourquoi tel nombre a été fixé pour tel village » (Issaley)

Le nombre de ménages sélectionnés dans chaque village fait l'objet de comparaisons dans les conversations, qui constatent de nombreuses inégalités inexplicables.

Le tableau ci-dessous témoigne de ces inégalités pour le site de Roubou :

Villages enquêtés	Effectif de la population des villages enquêtés	Nombre d'attributaires par village enquêté
Dadin Kowa	343	8
MaïgochiJackou	463	8
MaïgochiSaboua	864	7
Roubou	705	8

On les retrouve pour le site d'Olléléwa : le village de Olléléwa, qui est beaucoup plus petit que les autres (en particulier que Sabon Kafi) a eu 42 bénéficiaires, Sabon Kafi 30, Kaki Fada 18, Adani 10, Boubaram 10 et Guidan Bagala, 10.

³¹ « En 2012, Concern va sous-traiter le contrôle du ciblage des bénéficiaires en confiant l'opération à des structures privés. Dans un premier temps, Concern passe un contrat avec le CESAF, un cabinet privé basé à Niamey. Pour cibler les vulnérables, le cabinet s'est contenté de la liste des imposables en lieu et place de la procédure du porte à porte qui permettait de mieux apprécier les critères de vulnérabilité des ménages. Jouissant d'une autonomie totale dans l'opération de ciblage, le CESAF n'a pas jugé utile d'impliquer les agents de Concern qui, malgré tout, avaient acquis une solide expérience en la matière » (Hamani)

*LES TRANSFERTS MONÉTAIRES AU NIGER :
LA MANNE ET LES SOUPÇONS.*

Un chef de village se plaint ainsi : « A Dan Jaoudi, on a attribué 16 bénéficiaires alors que mon village, qui est deux fois plus peuplé que Dan Jaoudi, n'a eu que 8 bénéficiaires » (in Oumarou)

Les ménages retenus dans chaque village

On constate fréquemment la présence parmi les heureux élus de personnes considérées comme nanties et/ou proches des chefs de villages

« Les bénéficiaires sont les *wakili* du chef ou ses proches (...) Leurs proches, s'ils sont souvent des vieux, ne sont souvent pas des démunis car ils ont des enfants qui sont des riches commerçants ou des hauts cadres de la fonction publique » (Issaley)

« Il y a eu de nombreux cas où des personnes vulnérables ont été omises et des personnes pas forcément vulnérables ciblées. Par exemple, des chefs de villages et des membres des comités ont été sélectionnés Nos entretiens font état de très nombreuses critiques sur le ciblage » (Issa)

De ce fait, les personnes qui ont disparu entre la liste large approuvée par l'AG et la liste courte pensent systématiquement être victimes de manipulations.

« Lorsque les agents avaient fini de donner lecture des noms qui ont été cités parmi les vulnérables, certaines femmes s'en étaient violemment pris à nous. Elles nous ont accusés de les avoir exclues et d'avoir favorisé les gens qui nous sont proches. Leur contestation avait même amené les enquêteurs à vouloir déchirer les premières fiches parce qu'ils avaient pensé qu'il y a eu favoritisme » (A. C. informatrice clé, Maïgochi, in Oumarou)

« Ce sont les « informants clés » et les chefs de quartiers qui sont le plus accusés » (Hamani)

« On a inscrit mon nom et celui de ma femme. Mais ni moi, ni ma femme, n'ont fait partie des bénéficiaires. D'ailleurs, sur 8 bénéficiaires de Dadin Kowa, seule une famille est de *Yamatawa*. Même cette famille c'est parce qu'elle la belle famille de l'un des informateurs clés lorsqu'on faisait le ciblage. Peut-être c'est parce que nous les gens de *Yamatawa* sont les opposant au chef. Lui le chef, son grand frère et une de ses deux femmes ont bénéficié de ce CT » (H.M., in Oumarou)

Bien évidemment, on doit tenir compte de l'existence de problèmes techniques et d'erreurs.

« Les enquêteurs ont commis beaucoup d'erreurs dans l'enregistrement des données cela se traduit par l'allocation de rations inférieures à celles escomptées par les ménages » (Oumarou).

« Dans le cas de Y, les agents du projet lui auraient attribué la ration de son oncle » (Oumarou)

Mais l'invocation de problèmes techniques ne convainc pas tout le monde :

« A la première distribution du cash transfer, j'avais bien entendu mon nom communiqué à la radio parmi les personnes ciblées. Le jour de la prise des photos, on m'a fait savoir que mon nom ne figure pas sur la liste. Comme prétexte, ils nous disaient que c'est l'ordinateur à Tahoua qui fait le tirage alors que nous savons

*LES TRANSFERTS MONÉTAIRES AU NIGER :
LA MANNE ET LES SOUPÇONS*

concrètement tout se passe à ConcernTebaram. Ils accusent toujours le ‘courant’ ou l’ordinateur qui efface certains noms » (M.K., bénéficiaire, in Hamani).

En effet, entre la liste courte finale et les bénéficiaires de la distribution il peut y avoir encore des distorsions (par exemple lors de l’établissement des cartes de r cipiendaires, qui, avec Concern, comportent des photos).

2. Les distributions

Les distributions proprement dites sont des c r monies qui ne sont pas en elles-m mes l’objet de contestations, et rel vent plut t de rituels consensuels, contrairement aux  tapes ant rieures. D’ailleurs : « Au cours des op rations de distribution, tr s souvent, les membres du comit  de distribution (s’il y en a un) adressent   l’endroit du public des « le ons de morale », priant les non-b n ficiaires de n’accuser ni ne condamner personne et de garder espoir d’ tre inscrits pour les prochaines op rations » (Issaley). De telles exhortations visent   r sorber les tensions n es du ciblage. Les non b n ficiaires seront plus tard b n ficiaires, et de toute fa on c’est le destin qui d termine qui est  lu. On voit ici   l’oeuvre la double logique dominante au sein des populations face au CT : *logique «  galitaire »* (chacun doit avoir un jour sa part) et *logique « fataliste »* (c’est une question de chance).

Dans ce rituel, d’autres « le ons de morale » sont aussi dispens es, cette fois par les agents des ONG, qui donnent des conseils appuy s quant   l’usage des fonds, ce qui est quelque peu contradictoire avec la non conditionnalit  officielle des CT, qui est une de leurs justifications majeures dans les d bats sur les outils de l’aide humanitaire ³².

« Les messages v hicul s par les agents charg s de la distribution du cash au cours des op rations de paiement tournaient autour de trois th mes: achat de nourriture pour toute la famille, interdiction de payer des pagnes ou d’animaux, et interdiction   donner aux chefs de villages » (Oumarou)

« Vous nous dites de payer du ni b , du riz, le mil et le sorgho. Mais vous nous dites que cet argent n’est pas donn  pour payer des animaux » (R. A., b n ficiaire, Dadin Kowa, in Oumarou)

En principe (r gles officielles de l’ONG), seules les femmes b n ficiaires peuvent recevoir les fonds. Mais parfois des mandataires sont autoris s   les repr senter (r gles pratiques locales), comme   T baram (cf. Hamani) ou   Simiri (cf. Adamou).

³² Dans le m me registre des conditionnalit s, on peut  voquer le fait que les femmes b n ficiaires des CT de Concern sont oblig es d’assister, sous peine d’exclusion de la liste, aux s ances de sensibilisation (sur l’hygi ne, l’assainissement, la malnutrition, l’utilisation des formations sanitaires, le lavage des mains, etc.) men es par les agents communautaires de l’ONG (mais dans les faits, cette sanction n’est pas appliqu e).

3. Les usages des sommes reçues

On peut distinguer trois types d'usage : les réaffectations; les redistributions immédiates ; les dépenses de nourriture et autres dépenses

3.1. Les réaffectations de la somme perçue par les femmes

Les réaffectations s'opèrent à l'intérieur des familles, ou de façon « communautaire »

Réaffectations internes

Il s'agit d'abord bien sûr de la remise de la somme perçue par l'épouse récipiendaire à son mari. En cas de ménage polygame, en général les maris désignent la première femme (*uwal gida*) pour percevoir le cash. Mais celle-ci peut déléguer cette tâche à une co-épouse. Quelle qu'elle soit, l'épouse n'est qu'une intermédiaire, et l'argent retourne au mari. Les agents des ONG le savent parfaitement. C'est la tendance générale.

« C'est notre argent que le projet leur donne et leur dit de nous remettre » (C. village de Adankole, in Issaley)

« L'argent aux mains des femmes c'est du gâchis ! et puis si on fait le jeu de la morsure, il faut retourner vers l'hyène » (D. chef de village de Seloum, in Issaley)

Mais cette situation n'est pas sans aviver diverses tensions entre hommes et femmes.

« Pour le « cash transfer » du PAC/RC, les hommes avaient refusé que ce soient leurs épouses qui soient inscrites car, disent-ils, elles diront que c'est pour elles et non pour les époux » (Issaley)

« Hey vous aussi ! Les femmes du village et l'argent ? Elles ne nous donnent pas, elles vont s'acheter des chèvres et souvent, même ces chèvres, elles les amènent chez leurs parents pour que nous ne les vendions pas. [...]. Ma femme, quand elle a eu, elle ne m'a pas donné un rond, et moi aussi quand j'ai eu, j'ai refusé de lui donner, j'ai juste acheté des vivres pour la maison » (bénéficiaire à Guézawa, in Issaley).

Il existe donc des exceptions, où une épouse refuse de rétrocéder la somme reçue au mari (ou aux beaux-parents si le mari est absent, et /ou à ses co-épouses), ce qui est une source de conflits, que l'on essaye en général d'étouffer (cf. le cas de M.A. à Dadin Kowa, in Oumarou ; ou le cas de H. in Issaley).

« Dans certains cas, malgré les recommandations faites lors des assemblées villageoises de ciblage pour qu'elles remettent l'argent aux maris, elles ont refusé de leur remettre l'argent préférant l'achat d'animaux à celui des vivres. Quelques cas de conflits ayant opposé des maris à leurs femmes par rapport à l'utilisation de l'argent, et qui se sont soldés parfois par des violences physiques sur la femme, nous ont été rapportés » (Issa)

*LES TRANSFERTS MONÉTAIRES AU NIGER :
LA MANNE ET LES SOUPÇONS*

La remise assez générale au mari des sommes perçues ne signifie toutefois pas que les femmes soient totalement dépossédées symboliquement : le fait que les CT soient remis aux femmes, comme les séances de sensibilisation faites par les ONG, permettent de donner malgré tout un certain statut « collectif » (« pour le bien du ménage ») à l'argent reçu au titre du CT, et donc de modérer les éventuelles tentations du mari d'en faire un usage strictement personnel (pour prendre une coépouse ou le dépenser au jeu...)

« Lors de la première tranche, j'ai refusé de donner à mon époux. J'avais peur que si je lui donne cet argent qu'il aille prendre une seconde épouse. [...]. A la seconde phase, j'ai de moi-même décidé de lui remettre l'argent et à la troisième je lui ai donné 20.000 et j'ai gardé les 10 000 » (Z.S., bénéficiaire à Kaki Fada, in Issaley)

Dans certains cas, le mari peut laisser l'épouse gérer l'argent pour le compte de la famille. Sinon, il lui rétrocède une petite somme « pour ses besoins ».

« C'est leur aide, et elles nous donnent. Moi, si elle me donne, je lui donne sa gratification » (bénéficiaire à Sabon Kafi, in Issaley).

« On trouve des cas de quelques ménages où, si la femme garde une tranche, le mari garde la prochaine. Il y existe aussi de rares cas des ménages où le mari partage l'argent avec sa ou ses femmes » (Issaley)

Il peut aussi donner un peu d'« argent de poche » aux membres du ménage. Parfois aussi, lorsque divers foyers apparentés ont été agglomérés artificiellement (pour les besoins de la cause) en un seul gros ménage afin de bénéficier d'une plus grande somme, le chef de famille procède à une répartition entre les divers foyers réels.

Enfin, il faut noter que les CT « filets sociaux » de la Banque mondiale, du fait de la présence d'animateurs de terrain, de l'importance de l'enjeu dans la durée (distributions mensuelles à long terme) et du placement d'une partie des sommes distribuées dans des tontines et caisses mutuelles féminines, semblent avoir nettement mieux réussi à ce que les femmes gardent et gèrent elles-mêmes l'argent reçu.

« Le projet filets sociaux a renversé les rôles dans notre village. Avant c'était les hommes qui géraient les ménages, mais aujourd'hui, c'est un rôle dévoué aux femmes. Elles ont démontré qu'elles jouent aussi bien ce rôle de gestionnaire que les hommes, sinon mieux qu'eux. Je trouve que c'est une bonne chose. En plus elles n'ont plus besoin de nous pour s'habiller et habiller les enfants ou les soigner » (Y.A. époux d'une bénéficiaire, in Adamou).

Réaffectations communautaires : les mutualisations

Face aux risques de mécontentement des non-bénéficiaires, et dans le but de manifester une solidarité communautaire, menacée par le CT, des opérations de « mutualisation » ont été parfois organisées, en général à l'initiative d'un chef,

*LES TRANSFERTS MONÉTAIRES AU NIGER :
LA MANNE ET LES SOUPÇONS.*

sitôt le départ des agents de l'ONG et de l'IMF. C'est en effet une pratique condamnée par les opérateurs de CT :

« À chaque opération, nous leur rappelons que la somme transférée n'appartient qu'au ménage ou à la personne ciblée. Elle ne doit en aucun cas être mutualisée et/ou redistribuée car cela ne permet pas au ménage de satisfaire ses besoins alimentaires mensuels » (agent de Karkara, in Adamou).

L'argent est récupéré auprès des bénéficiaires, en vue le plus souvent d'une redistribution égalitaire à tous les ménages du village, soit directement en argent, soit en vivres achetés avec l'argent mutualisé. Mais il peut aussi servir à des dépenses d'intérêt général (paiement de l'impôt).

« Dans le village de Fonikouira, les mutualisations ont été intégrales et ont revêtu deux formes. La première forme a concerné chacune des trois premières tranches (juin, juillet et août) : l'argent a été réuni puis utilisé pour payer des vivres qui ont été partagés entre tous les ménages du village. Quant à la quatrième tranche de l'argent elle a servi au paiement de l'impôt du village » (Issa).

« A Simiri, à la première et à la deuxième distribution le chef de village a forcé les bénéficiaires à mutualiser la totalité de leur argent. Et 48 heures après, les sommes mutualisées ont été ensuite redistribuées entre l'ensemble des ménages (339) que compte le village. Mais avant la redistribution le chef a d'abord prélevé 200.000 francs pour 20 fonctionnaires du village (15 enseignants et 5 commis), et aussi les arriérés d'impôts pour les chefs de ménages qui ne sont pas à jour. C'est ce qui explique la variation dans les montants redistribués : 10.000, 12.000, 18.000, etc. » (Adamou)

« A Danbazi les mutualisations ont été aussi intégrales et ont concerné les quatre opérations de distributions de l'argent. Mais à la différence de Fonikouira les sommes ont été mutualisées pour être redistribuées directement entre tous les ménages » (Issa)

La mutualisation peut aussi être partielle, sous forme de cotisation pour un objectif communément accepté.

« A Sabon Gari les bénéficiaires du cash transfer ont cotisé 100.000 FCFA pour contribuer à la réfection du CSI de LolloYondi » (Adamou)

Mais les mutualisations suscitent évidemment une certaine opposition des bénéficiaires officiels du CT.

« On a récupéré l'argent auprès de toutes les femmes pour le redistribuer ensuite dans le village. On dit que c'est le chef de village qui l'a décidé. On a remis à chaque femme seulement 1.000 FCFA. Le reste de l'argent a été rassemblé et partagé après. On a dit que c'est pour que chacun ait un peu. Moi je trouve que ce n'est pas bien. On devrait laisser aux gens leur argent et à chacun de décider de donner à qui il veut » (un vieil habitant de Danbazi, in Issa).

*LES TRANSFERTS MONÉTAIRES AU NIGER :
LA MANNE ET LES SOUPÇONS*

« A Olléléwa, les opérations de CT ne furent pas objet de mutualisation. Cette dernière a été niée par nos interlocuteurs, bien que le rapport de la Croix Rouge³³ souligne des actions de « pooling » (mutualisation) pour des œuvres publiques (école, mosquée, etc.) [lors du CT de 2005]. Une seule mutualisation a été tentée, lors d'une distribution de vivres, par le fils du Maigari de Guézawa mais il s'est rendu compte que les bénéficiaires étaient contre cette solution » (Issaley)

« Les membres du comité ont décidé ça seuls. Ils ont prélevé 1.000 FCFA dans l'argent de chaque bénéficiaire lors du premier paiement [pour distribuer aux non bénéficiaires]. Ils avaient l'intention de poursuivre ça. Mais les gens ont dit qu'ils n'étaient pas d'accord. Et face à la colère que cela a provoqué dans le quartier, ils ont eu peur et ils ont laissé tomber. Voilà les raisons qui ont fait que ça n'a pas continué » (habitant de Alfaguy, in Issa).

Une mutualisation implique une autorité suffisante du chef pour obtenir le consentement, même réticent, de ses administrés bénéficiaires. Il faut en effet éviter à tout prix des plaintes publiques qui dissuaderaient les ONG de continuer à procéder au CT. Dès qu'une opposition résolue se manifeste il est mis fin à la mutualisation.

3.2. Les redistributions immédiates

Celles-ci sont de trois ordres : (a) la « part des chefs » ; (b) la « part des agents » ; (c) les cadeaux à l'entourage

« La part du chef »

Bien que les agents des ONG aient souvent fait passer le message de ne rien donner aux chefs, cette pratique reste courante. Parfois volontaire, elle est parfois aussi exigée par le chef lui-même

« Presque tous les bénéficiaires interrogés ont reconnu avoir donné aux chefs de leurs villages « de quoi payer de la cola ». Ils le font parce que parfois le chef l'exige d'eux. C'est par exemple les cas à Roumbou et à Dadin Kowa (...) : « Notre chef c'est une hyène ! C'est le plus grand vulnérable et le plus grand bénéficiaire. A la première tranche nous lui avons donné 10.000FCFA, la 2^{ème} nous lui avons donné 9.000FCFA, à la 3^{ème} il a eu 7.000FCFA, c'est à la quatrième quand on n'avait pas vite donné, il a envoyé un enfant pour nous dire qu'il ne nous a pas vu. En fait, c'est une manière de nous dire que lui avons encore rien donné. Nous lui avons envoyé 5.000FCFA, il a renvoyé ça parce que c'était peu. Nous avons gardé notre argent et il a dit que prochainement il ne va pas inscrire notre nom » (T. bénéficiaire, Roumbou, in Oumarou)

³³ Final Monitoring Report of the First Direct Cash Transfer Project in the Sahel: An Innovative Response by the British Red Cross to the 2005 Food Crisis in Tanout. By the Bureau for Applied Research in Anthropology at The University of Arizona December 2006.

*LES TRANSFERTS MONÉTAIRES AU NIGER :
LA MANNE ET LES SOUPÇONS.*

« Le chef du village fixe ce que chaque femme doit lui donner en fonction du montant qu'elle a reçu. Lorsque la femme juge que le montant que le chef demande est élevé, elle réduit. Ceux qui touchent des sommes élevées lui donnent 5.000 FCFA chacune » (Z. I, bénéficiaire, Dadin Kowa, in Oumarou)

« Le chef du village nous conduit loin de la mairie avant de nous demander sa part » (femme bénéficiaire, in Oumarou)

Par contre, en certains lieux, les bénéficiaires donnent quelque chose au chef de leur plein gré, sans être sollicités.

« Nous donnons un peu au chef du village. Il ne demande pas et puis tout ce qu'on lui donne il prend. Je sais que mon mari lui avait donné 4.000 à la première opération, 2.000 à la deuxième mais je ne sais pas pour les deux dernières opérations » (Z. A. bénéficiaire, Maïgochi Jackou, in Oumarou)

« A Olléléwa, pour le CT de ASB, les bénéficiaires ont décidé de cotiser 500 FCFA chacun lors de la seconde phase pour remettre au chef de canton en remerciement de son hospitalité » (Issaley)

Un tel geste est à la fois un signe symbolique de respect envers le chef et une reconnaissance des services qu'il rend. Comme le souligne Oumarou : « Ceux qui l'offrent sous aucune contrainte pensent que les chefs doivent être gratifiés parce qu'ils effectuent les déplacements pour veiller à ce que le paiement se passe sans problème. De plus, c'est à eux qu'incombe la charge de tout étranger qui arrive dans le village, y compris ceux qui ont fait le ciblage des bénéficiaires du cash (...) Il faut aussi donner au chef du village parce que certains bénéficiaires pensent que s'ils ont fait partie des bénéficiaires, c'est parce que le chef du village l'a voulu. En outre, toute aide qui parvient à leur village doit passer par lui. Il faut donc ménager le chef du village » (Oumarou)

La « part des agents »

Il s'agit le plus souvent de gestes symboliques, à quelques exceptions près.

« Pour le CT de la Croix Rouge française, des bénéficiaires disent être reconnaissantes aux volontaires locaux de la Croix Rouge nigérienne. Elles pensent que ce sont eux qui ont donné leurs noms et, en guise de reconnaissance, elles font une petite cotisation pour leur donner » (Issaley)

« A Sabon Gari les bénéficiaires ont cotisé 5.000 FCFA chacun pour organiser un déjeuner aux autorités et aux agents de l'ONG Karkara lors de la dernière distribution. Ce déjeuner a coûté près de 265.000 FCFA » (Adamou)

Les cadeaux à l'entourage

De petites sommes vont vers le « logeur » du lieu de distribution, les voisins, les parents.

*LES TRANSFERTS MONÉTAIRES AU NIGER :
LA MANNE ET LES SOUPÇONS*

« Chez nous, ce n'est pas la somme qui compte, mais plutôt le geste » (non bénéficiaire à Tébaram, in Hamani)³⁴.

« Les sommes données ne sont pas élevées, de l'ordre de 25 à 500 FCFA (...) les interlocuteurs disent n'avoir pas distribué plus de 2.000 FCFA dans leur argent » (Issaley)*

« Dans l'argent qu'on m'a remis j'ai distribué 10.000 FCFA à mes voisines. Elles sont 5. Je n'ai pas partagé ça moi-même. J'ai remis la somme à une d'entre elles qui est la plus âgée et je lui ai demandé de partager avec les autres (femme bénéficiaire, Baderdey, in Issa)

Mais parfois les sommes distribuées sont nettement plus élevées, surtout quand il s'agit de la famille proche :

« J'ai reçu l'argent quatre fois. Je ne me souviens pas combien j'ai touché au total. Mais dans l'argent que j'ai reçu je me rappelle que j'ai donné une fois 25.000 FCFA à mes trois fils. Puis une autre fois j'ai donné 10.000 FCFA à l'un de mes fils qui a deux femmes. Ensuite une fois j'ai donné 5.000 FCFA à un autre de mes fils qui est monogame. Puis j'ai donné 10.000 FCFA à un autre de mes fils célibataire pour qu'il paie son transport pour le Nigéria. Puis j'ai donné 500 FCFA à ma fille pour ses petits besoins. Après j'ai donné 100 FCFA par ci et 200 FCFA par là à mes belles filles qui me demandent de l'argent le jour du marché pour payer des condiments ». (A.A, veuve bénéficiaire, Loga, in Issa)).

« Dans l'argent j'ai beaucoup distribué. Une fois j'ai donné 20.000 FCFA à son fils. A mon petit-fils j'ai donné 5.000 FCFA. A chacune de ses quatre filles j'ai donné 1.000 FCFA. Je ne me souviens plus de ce que j'ai donné à mes voisines pour payer du savon ou du sel. A part ça je n'ai pas distribué encore. J'ai rassemblé l'intégralité des montants des troisième et quatrième distributions que j'ai remis à mon fils pour qu'il fasse réparer son véhicule. Car c'est avec ça qu'il fait du transport pour nous nourrir ». (G.A, veuve bénéficiaire, Loga, in Issa).

Cette analyse d'Oumarou est valable pour tous les sites : « L'argent du cash a contribué à entretenir la solidarité en redistribuant une partie de l'argent aux parents et aux voisins qui sont venus, ou non, féliciter les bénéficiaires d'avoir fait partie des attributaires de *kuddin gazaji* (l'argent des « fatigués ») ». Cet entretien de la sociabilité de proximité par des petits cadeaux joue donc un rôle positif, qui atténue un peu l'accentuation des divisions villageoises souvent reprochée aux CT par nos interlocuteurs.

3.3. Les dépenses de nourriture et autres dépenses

C'est bien sûr le domaine par excellence où les bénéficiaires se réjouissent de l'existence des CT, et font état de tout ce que les sommes distribuées leur ont

³⁴Toutefois il peut y avoir des exceptions, avec des gens « à la main dure » (avares) : « Il y en a qui disparaissent durant 2 mois dès qu'ils perçoivent l'argent » (non bénéficiaire, in Hamani)

*LES TRANSFERTS MONÉTAIRES AU NIGER :
LA MANNE ET LES SOUPÇONS.*

permis de faire. Les témoignages ne manquent pas dans les cinq rapports de site, comme dans les rapports habituels. On ne s'en étonnera pas.

Nous n'avons hélas pas eu le temps et les moyens de faire une enquête sur les retombées économiques locales des CT, qui sont sûrement bien réelles, mais difficiles à évaluer.

L'achat de céréales est l'affectation systématiquement recommandée aux populations par les ONG de CT de lutte contre l'insécurité alimentaire (soudures et disettes). En réalité, diverses enquêtes quantitatives montrent la variété des usages.

Lorsque les distributions sont effectuées en pleine période de soudure, avant les récoltes, les ménages consacrent assez naturellement ces sommes à l'achat de nourriture, surtout des céréales, parfois aussi à de quoi améliorer l'ordinaire (viande, condiments).

Le remboursement de dettes auprès de commerçants est aussi une dépense prioritaire, pour pouvoir contracter de nouveaux crédits.

«Je vais directement chez le commerçant du village pour rembourser mes dettes. J'achète des vivres avec le reste. Au cas où il ne me reste rien, je m'endette à nouveau» (chef de village de Simiri, in Adamou)

Les banques céréalières ont le gros avantage de permettre de se fournir en céréales à prix modérés³⁵. La possibilité d'acheter de la nourriture est aussi un moyen d'éviter de se consacrer trop au salariat agricole (ce qui se fait toujours aux dépens des travaux sur ses propres champs). De même certains départs en migration individuels ou même familiaux ont été annulés ou différés au profit des cultures.

«L'impact du CT a été très positif parce que les opérations avaient coïncidé avec la période de soudure, donc au moment où les gens avaient besoin des vivres. Il y avait même les gens qui étaient venus remercier la commune et l'ONG pour dire que s'il n'y avait pas eu cette aide, ils ne pourraient pas cultiver leurs champs. Parce que généralement ici, en période de crise, les hommes partent à la recherche de quoi manger et les femmes partent au champ. Mais ce cash a permis aux paysans de rester travailler leurs champs. Ceux qui en ont bénéficié n'ont pas fait du salariat agricole.» (vice maire, Roumbou, in Oumarou)

«Je ne sais pas comment remercier les gens qui nous ont aidé. Chaque année pendant l'hivernage je suis obligé d'aller travailler dans les champs de ceux qui ont les moyens avant de pouvoir travailler mon champ. Mais cette année grâce à l'argent que mon épouse a reçu je suis resté travailler mon champ » (habitant de Walykoira, in Issa).

³⁵ La complémentarité entre les CT et d'autres dispositifs tels que les banques céréalières (pour les CT d'urgence alimentaire) et les tontines (pour les CT filets sociaux) est évidemment un élément important.

*LES TRANSFERTS MONÉTAIRES AU NIGER :
LA MANNE ET LES SOUPÇONS*

Lorsque ces distributions prennent place après les récoltes, ce qui n'est pas rare (bien que ce soit contradictoire avec les objectifs des CT de réponse aux crises alimentaires), elles vont évidemment vers d'autres usages, quoi que disent les sensibilisations.

Par exemple, le paiement des deux dernières tranches a été effectué à Roumbou au cours du mois de septembre, alors que déjà certains producteurs avaient récolté le haricot vert : « Ce qui a fait que, même au sein des ménages réellement vulnérables, l'argent du cash a été utilisé pour d'autres besoins » (Oumarou)

Dans de tels cas, l'argent du CT permet aussi de rembourser les dettes, ou de récupérer des terres mises en gage (*tolmeyan* en zarma, *jingina* en hausa).

Les dépenses de santé sont aussi un poste de dépenses important, évidemment très variable selon les ménages (cf. Issa), mais qui souvent est rendu possible grâce aux CT.

Diverses dépenses sociales, parfois aussi impératives que les dépenses de subsistance proprement dites, peuvent aussi être couvertes par le CT, par exemple si la fête de la Tabaski approche (mouton, vêtements), ou si c'est la période du Ramadan (sucre, lait), ou encore en cas de baptême ou pour marier un enfant.

« C'est avec cet argent que je vais payer sa dot. Je suis obligé de le marier car c'est lui qui cultive pour me nourrir. S'il n'est pas marié j'ai peur qu'il s'en aille me laisser » (K.D, vieille femme, Loga, in Issa).

L'argent du cash permet aussi d'acheter des animaux, soit pour l'embouche, soit pour la traction de charrettes, ce qui permet de se procurer des revenus ultérieurs. Paradoxalement, beaucoup d'agents d'ONG faisant du CT de secours d'urgence déconseillent ce type d'achats (les méthodes de ciblage sont aussi faites pour en dissuader, puisqu'elles font de la possession d'animaux un critère de non vulnérabilité excluant du CT)! On est ici face à une contradiction de ce type de CT, qui, en se voulant une mesure sociale de soutien aux plus démunis (aide d'urgence), contredit une logique locale d'AGR, soutenue par d'autres projets, et d'autres CT, en particulier les filets sociaux (appui à la résilience)!

La question des migrations

Un des objectifs des CT est d'en faire une arme contre les migrations, en particulier précoces, et en période des cultures, ce qui est un objectif qui semble partiellement atteint. Mais l'argent des CT peut aussi permettre d'envoyer paradoxalement un membre de la famille en migration : le départ en effet nécessite un certain investissement (frais de route, etc.).

« Sans cet argent il n'y avait vraiment pas de possibilité pour que mon fils puisse effectuer son voyage au Nigéria. Heureusement j'ai reçu cet argent. Et c'est dans ça que je lui ai payé son transport. Il part chaque année à Lagos où il reste quelques mois et il revient pour l'hivernage. Au retour, il m'habille et il habille aussi ses frères et sœurs ». (A.A. bénéficiaire du cash transfer, Loga, in Issa)

*LES TRANSFERTS MONÉTAIRES AU NIGER :
LA MANNE ET LES SOUPÇONS.*

Sur ce point, les logiques locales de recours à la migration sont assez rationnelles, car l'argent des migrants permet souvent, outre l'habillement, de tenir en période de soudure, ou d'investir, en saison froide³⁶. Les migrations sont aux yeux des familles plutôt complémentaires des CT, alors que certains promoteurs des CT voudraient au contraire que ceux-ci se substituent aux migrations.

Il serait à cet égard intéressant de voir dans quelle mesure le CT effectué à Zinder et Maradi pour renvoyer chez eux des migrants n'est pas réinterprété par les populations des villages comme au contraire une incitation à la migration (afin de bénéficier d'une sorte de « rente » : le départ vers Zinder ouvrant la possibilité de bénéficier d'un rapatriement avec CT).

Par ailleurs, la majorité des migrants sont des jeunes non concernés directement par les CT (même quand ils appartiennent à un ménage bénéficiaire, ils ne reçoivent rien, ou presque, du chef de ménage) : autrement dit les CT ne les dissuadent pas de partir (cf. Adamou).

³⁶ Il ne faut pas oublier qu'il y a deux catégories de migrants : les migrants de longue durée, et les migrants saisonniers.

Imposer des règles du jeu extérieures et hétérogènes : le paradoxe central des CT

Des règles du jeu extérieures et imposées

Les CT au Niger sont fondés sur une série de règles du jeu « expertes », issues d'expériences antérieures des institutions ayant promu les CT dans d'autres pays. Ces règles du jeu fonctionnent en quelque sorte comme des « conditionnalités » pour bénéficier des versements ciblés, et sont donc imposées aux populations locales, qui ont non seulement du mal à les comprendre (les procédures de ciblage restent pour elles très opaques, même quand les procédures prévues par les experts ont été appliquées scrupuleusement par les agents de l'ONG, ce qui est loin d'être toujours le cas), mais qui aussi, bien souvent, ne les approuvent pas, et les « contournent ».

Ces règles du jeu importées et imposées s'appuient pour l'essentiel sur le même « référentiel »³⁷, autrement dit ont le même substrat idéologique et la même stratégie globale qu'on peut résumer ainsi : distribuer de façon significative des sommes d'argent à des familles vulnérables afin de leur permettre d'affronter une crise alimentaire (CT d'urgence) ou de développer une meilleure résilience (CT filets sociaux). Il s'agit donc d'une forme nouvelle de « politique sociale » issue du monde de l'aide, qui prend place à côté ou à la suite d'autres formes de secours (comme les distributions de vivres ou les ventes à prix modérés) et qui entend remplacer au moins partiellement certaines d'entre elles, au nom d'une meilleure efficacité, mais aussi en poursuivant d'autres objectifs conçus comme complémentaires : assurer plus d'équité (en ciblant les plus vulnérables), promouvoir les femmes (en les désignant comme seules attributaires), freiner les migrations, lutter contre la malnutrition...

Les dispositifs adoptés par les différents bailleurs et opérateurs traduisent ces objectifs à travers un certain nombre de grandes règles générales communes qui sont pour l'essentiel (sauf exceptions ponctuelles) les suivantes :

- Le bailleur et les ONG déterminent sans consultation avec les communautés concernées ou les autorités locales la durée, la fréquence et le montant des sommes versées, ainsi que le type de ciblage
- Seules certaines communes et certains villages sont concernés

³⁷ Cf. Muller, P. 2000 « L'analyse cognitive des politiques publiques: vers une sociologie politique de l'action publique », *Revue Française de Science Politique*, 50 (2): 189-207

*LES TRANSFERTS MONÉTAIRES AU NIGER :
LA MANNE ET LES SOUPÇONS.*

- Dans les villages sélectionnés, seule une minorité de ménages est bénéficiaire (le plus souvent, quatre catégories sont proposées aux villageois où ils doivent répartir tous les ménages du village³⁸, et seuls ceux de la catégorie dite la plus vulnérable sont éligibles)
- Ce sont les femmes qui sont les bénéficiaires au sein des ménages³⁹
- Des agents d'ONG procèdent au recensement et au contrôle des bénéficiaires, avec l'assistance d'acteurs locaux
- Sauf exceptions, les acteurs locaux jouant un rôle dans le processus (chefs, auxiliaires villageois, élus) ne sont pas payés, en tant qu'il s'agit d'un dévouement à la communauté
- Une architecture institutionnelle est exigée : tenue d'AG, classement de la population en quatre catégories, désignation d'informateurs-clés et de divers comités, enquêtes, distributions publiques ...
- Il est établi une liste « large » émanant d'une AG ou validée par elle
- Il est établi une liste « étroite » des bénéficiaires par l'ONG
- Des versements mensuels sont effectués à ces bénéficiaires sur une durée limitée⁴⁰
- Une forte sensibilisation est faite pour que l'argent soit utilisé pour des achats de nourriture et non pour des AGR (pour les CT d'urgence)

Des règles du jeu hétérogènes et parfois contradictoires

Mais, sur ce fond de « macro-règles » extérieures à peu près partagées, les « micro-règles » qui régissent les dispositifs spécifiques des CT varient considérablement, ce qui décrédibilise d'une certaine façon les CT. Les modalités de ciblage et de distribution sont souvent contradictoires entre elles, comme elles sont contradictoires avec d'autres dispositifs de développement.

Les incohérences internes aux CT

Les opérateurs de CT varient considérablement quant aux mesures concrètes, d'un village à l'autre, mais aussi au sein d'un même village (il est fréquent que

³⁸ Cette technique est issue de la « boîte à outil » de la MARP.

³⁹ Il existe des exceptions : CT pour le rapatriement des migrants en ville, CT pour les victimes des inondations.

⁴⁰ Ce peut être une somme forfaitaire par ménage bénéficiaire, ou une somme calculée selon le nombre de personnes appartenant à un ménage bénéficiaire.

*LES TRANSFERTS MONÉTAIRES AU NIGER :
LA MANNE ET LES SOUPÇONS*

plusieurs opérateurs interviennent dans une même zone, malgré divers efforts de coordination encore peu efficaces ⁴¹).

Chaque intervenant impose en effet ses propres normes sans tenir compte ni de celles des autres, ni des règles des interventions antérieures sur le même site.

Ainsi le projet « filets sociaux », aujourd'hui étendu à tout le pays, fait en quelque sorte « bande à part ». Il ne limite pas les versements à la période de la soudure : ceux-ci se poursuivent toute l'année ; le montant en est différent (10.000 FCFA par mois au lieu de 30.000 à 40.000 pour les autres CT) ; les femmes sont incitées à placer l'argent reçu dans des tontines, permettant l'investissement dans des AGR.

Pour les CT « de crise alimentaire », promouvant au contraire l'achat de céréales, qui ont tous une durée limitée, les paramètres des distributions sont néanmoins variables: la durée (de un à quatre mois), le montant (de 10.000 à 120.000), et les mois de délivrance (parfois deux versements dans un mois, ou un versement en retard qui intervient après les récoltes quand les greniers sont pleins).

Les types de populations ciblées varient : il s'agit des ménages les plus vulnérables, dans la grande majorité des cas, mais aussi, parfois, des victimes de catastrophes (inondations, incendies), de personnes déplacées (pour raisons économiques, mais aussi politiques – Lybie, Mali) ou de catégories statutaires évoquant les attributaires classiques de la *zakkat* (dîme musulmane) : handicapés, veuves, orphelins...

Les procédures de ciblage elles aussi varient, entre des listes établies par des enquêteurs salariés et l'ONG, et des listes établies par des villageois, ou la combinaison des deux. Les critères de classement sont censés être décidés par les villageois, mais, bien souvent, ils sont suggérés par les agents de l'ONG, ou mixés avec des critères propres à l'ONG ou au bailleur. A cet égard, on doit relever que le classement en quatre catégories exclusives les unes des autres est une opération cognitive très différente des conceptions locales, qui distinguent plutôt deux pôles aux limites imprécises (les nantis, *arzakante* en zarma et *masuhali* en hausa ; et les pauvres, *alfukaru* en zarma, *talaka* en hausa) entre lesquels se situe tout le reste de la population

Enfin il y a diverses options qui sont suivies quant au bénéficiaire, autrement dit celui ou celle qui, au sein de chaque ménage bénéficiaire, reçoit la somme du CT lors de la distribution publique. Si les femmes sont le plus souvent privilégiées, que ce soit dans le cas du vaste programme « filets sociaux », ou pour la majorité des CT « de crise alimentaire » (mais, dans le cas de ménages polygames, c'est le chef de ménage qui décidera quelle femme sera bénéficiaire), par contre, dans d'autres cas (CT consécutifs à des catastrophes ou CT liés au rapatriement de

⁴¹ En particulier, au niveau de Niamey, une coordination est impulsée par OCHA, et par la CCA, et à l'intérieur du pays certains comités régionaux ou sous-régionaux font des tentatives en ce sens.

*LES TRANSFERTS MONÉTAIRES AU NIGER :
LA MANNE ET LES SOUPÇONS.*

personnes déplacées) le récipiendaire sera le chef de famille, et les procédures de sélection seront différentes

Un exemple en est le CT consécutif aux inondations du PAC/RC : tantôt le choix des bénéficiaires a été fait par le maire, tantôt par les chefs de village, tantôt par des élus (cf. Issaley)

D'autres choix faits par l'ONG qui intervient peuvent apparaître comme arbitraires et créant des inégalités injustifiées.

« A la différence du comité communal dont les membres ont bénéficié de per-diem, le travail des comités au niveau des quartiers et villages se caractérise par le bénévolat. Une situation qui n'a pas manqué d'engendrer des mécontentements (...) 'On ne nous a rien donné pour le travail. Pourtant, on a appris qu'ils ont donné quelque chose aux membres du grand comité. Pourquoi alors ne pas nous donner aussi ? Surtout qu'on a travaillé plus qu'eux ? » (un membre du comité de ciblage de Wanzamkoira, quartier Loga) (Issa)

Enfin, on doit relever les variations - difficiles à comprendre pour les populations - entre les montants distribués et entre les fréquences de distribution. C'est surtout la variation des montants au sein d'une même opération de CT qui est difficilement compréhensible.

Pour le CT de la Croix Rouge britannique en 2005, les sommes versées étaient de 120.000 FCFA pour les nomades (en fait les éleveurs) et 70.000 pour les sédentaires : « Certains sédentaires refusaient de prendre l'argent, comme eux avaient droit à 70.000. Ils pensaient que c'est nous qui avions détournés les 50.000 puisque les nomades avaient eu 120.000. » (X agent de distribution, in Issaley)

Pour le PAC/RC, le montant était de 26 660 FCFA accompagné d'un bon-valeur de 7.500 FCFA prévu pour achat de condiments. Mais, à Olléléwa, c'est du mil (10 tia/bénéficiaire) qui a été donné. De l'avis de nos enquêtés, ce mil a été fourni par le chef de canton en échange des bons (Issaley)

Certes, parfois, le montant varie en fonction des variations des prix des céréales sur les marchés. Mais ce mécanisme est mal compris (d'autant que les céréales ne sont pas le seul produit acheté)

Pour le CT de ASB destinés aux migrants (à Zinder et Agadez), les deux premières tranches étaient de 32 500 FCFA pour les ressortissants de Olléléwa. La troisième a été rehaussée à 40 000 FCFA du fait de la hausse des prix des céréales sur les marchés locaux. La quatrième tranche a été de 32.500 (Issaley)

Il s'agit en effet d'une sorte de changements des règles du jeu en cours de jeu, qui ouvre la voie aux soupçons.

La première version du programme avait prévu d'accorder 32.500 FCFA par mois et par ménage vulnérable ciblé. Mais avant même sa mise en œuvre, le PAM a décidé de fixer à 4.640 FCFA par membre de ménages à multiplier par autant de personnes dans un ménage. Le programme devait s'étaler sur 4 mois soit une opération de paiement par mois. Mais les deux derniers paiements ont tous eu lieu pendant le mois de septembre. Par ailleurs, les montants, prévus pour être les

*LES TRANSFERTS MONÉTAIRES AU NIGER :
LA MANNE ET LES SOUPÇONS*

mêmes pour toutes les opérations, ont connu une baisse à la 3^{ème} opération : 4 explications différentes ont été fournies de cette baisse (cf. Oumarou)

Les incohérences entre CT et autres interventions

A ces incohérences « internes » aux règles du jeu importées par les opérations de CT, il faut ajouter que ces dernières coexistent partout dans le pays avec d'autres modes de réponses aux crises alimentaires ou de soutien aux familles vulnérables, qui ont bien évidemment chacun des règles du jeu différentes : *cash for work*, *food for work*, distributions de vivres ciblées, distributions de vivres non ciblées, *warrantage*, sans parler des ventes à prix modéré.

La principale contradiction, qui est en quelque sorte la « mère » de toutes les autres, est celle qui oppose le *principe des distributions gratuites généralisées* (et aussi des ventes à prix modérés), auxquelles les populations ont été habituées depuis 2005 (et même auparavant), et le *principe de sélection*, qui préside à la grande majorité des CT.

Les distributions gratuites généralisées supposent certes un ciblage géographique (les communes ou villages considérés comme affectés gravement par une crise), d'ailleurs lui aussi contesté par les habitants des zones non bénéficiaires⁴², à la fois au nom d'une égalité citoyenne (« nous payons tous l'impôt ») et à la fois sur la base de discours généraux sur la pauvreté (« toute la population rurale du Niger est vulnérable ») confortés par les statistiques internationales, présentant le Niger comme un pays particulièrement pauvre, voire le plus pauvre de la planète. Mais, dans les villages sélectionnés, les distributions gratuites généralisées ne font pas de distinctions.

Par contre, la sélection de proximité (le ciblage social) au sein des villages apparaît à beaucoup comme illégitime ou arbitraire, dans la mesure où les CT font un tri radical (car dichotomique) entre « les vulnérables » et les « non vulnérables ». La distinction formelle préalable en quatre catégories⁴³, que les ONG importent auprès des populations pour leur demander de définir des critères de plus ou moins grande vulnérabilité et d'y classer les ménages, est en effet purement rhétorique, face à la distinction pratique finale en deux catégories (« bénéficiaires » et non bénéficiaires »), typique des CT aux yeux des populations, la seule qui compte réellement, qui fasse sens pour tous, et qui est profondément (et non sans bonnes raisons) contestée par les villageois.

⁴² Voir à ce sujet, à propos des distributions de 2005 : « Analyse rétrospective de la crise alimentaire au Niger en 2005 », *Etudes et Travaux du LASDEL* n° 57, 2007.

⁴³ En hausa ces quatre catégories sont traduites par : *masuhali* ; *masudaa madaama* ; *talakawa* ; *talaka talak* ; en zarma : *arzakante* ; *daamante* ; *alfukaru* ; *alfukaru bi* ; cette classification, et l'usage de ces termes, ont été popularisés par les agents des ONG, au-delà des diverses variantes locales dans les deux langues...

LES TRANSFERTS MONÉTAIRES AU NIGER :
LA MANNE ET LES SOUPÇONS.

Ce principe de sélection de proximité, développé à une grande échelle par les CT, avait été déjà utilisé dans le passé, soit sur la base de critères de vulnérabilité (distributions de vivres aux familles pauvres par la CCA et le PAM - sur la base de listes établies par les mairies), soit sur la base de critères de statut (distributions par des associations arabo-islamique aux tributaires de la *zakkat*), soit sur la base de critères médicaux (distributions de rations de protection aux mères d'enfants malnutris). Dans ce dernier cas, une étude du LASDEL a décrit les stratégies de « contournement » déployées par les mères dont les enfants n'avaient pas été sélectionnés, pour des motifs qu'elles jugeaient injustifiés⁴⁴. Le fait qu'une sélection soit considérée comme illégitime ou arbitraire permet en effet de justifier ses contournements.

Une autre contradiction oppose le *principe de rémunération*, inhérent au *cash for work* (et au *food for work*), selon lequel des sommes sont versées en échange d'un travail, et le *principe de don*, inhérent au CT (mais qui est fréquent dans le champ de l'aide pour d'autres produits: cf. distributions de vivres) selon lequel les sommes sont attribuées sans contrepartie. Or les deux systèmes coexistent dans les campagnes nigériennes, souvent dans les mêmes communes, voire dans les mêmes villages.

Le pluralisme normatif de l'aide

Si on considère qu'un système de règles du jeu délimitant les formes d'accès à tel ou tel type d'aide (ou de bien public) est un système juridique⁴⁵, les CT au Niger relèvent d'un proliférant « pluralisme juridique », déjà en place avant eux, mais qu'ils ont accentué, dans lequel aucun acteur n'est capable d'imposer une régulation (et une mise en cohérence), pas même l'Etat, dont c'est pourtant la fonction. Plusieurs pôles de régulation normative coexistent, s'entremêlent et souvent se contredisent. Toute coordination éventuelle dépend purement et simplement de la bonne volonté des cadres des ONG, et reste donc aléatoire et fragile.

Du côté des populations, ce pluralisme normatif, ces contradictions, ces incohérences, ne font que renforcer les incitations aux comportements opportunistes, et à un « jeu » autour des règles afin de les contourner.

⁴⁴ Rappelons que les enfants sélectionnés (en tant que malnutris sévères) étaient appelés dans les villages « enfants de la chance » en raison de l'accès qu'ils procuraient à des ressources. Cf. Koné, M. 2006, « La crise alimentaire de 2005 au Niger dans la région de Madarounfa et ses effets sur la malnutrition infantile : approche socio-anthropologique », Niamey: *Etudes et Travaux du LASDEL*, n° 53.

⁴⁵ C'est ici au fond une manifestation évidente du « droit des projets » (cf. Benda-Beckmann (von), F., Benda-Beckmann (von), K., & Eckert, J. 2009 « Rules of law and laws of ruling: law and governance between past and future », in Benda-Beckmann (von), Benda-Beckmann (von), & Eckert (eds), *Rules of law and laws of ruling. On the governance of law*, Farham: Ashgate)

La réorganisation interne des règles du jeu : les stratégies locales

Ce pluralisme juridique, avec ses incohérences, favorise aussi, comme on l'a vu, les soupçons, du fait des comparaisons que chacun fait : les différences d'un CT à l'autre sont alors imputées à des « manipulations » des ONG, ou des autorités. Il ouvre aussi la voie à des stratégies diverses du côté des populations, et en particulier au sein des élites rurales (les chefferies surtout, qui sont au cœur du dispositif des CT ; plus rarement les élus, qui sont assez marginalisés). Nous avons ainsi de nombreux cas de « fabrication » ou de « détournements » de listes d'attributaires par les chefs de village ou de quartier, et par les auxiliaires villageois, y inscrivant ou y faisant inscrire leurs proches ou leurs clients.

Mais ce ne sont pas les CT qui ont inauguré ce type de comportements. Bien au contraire, ils étaient déjà assez largement répandus dans les campagnes nigériennes, comme en témoigne le cas de « fraude aux demi-lunes » rapporté à Olleléwa (pour un *cash for work* : cf. Issaley)⁴⁶.

A ces manipulations des listes par les chefs et les auxiliaires villageois, il faut ajouter diverses ponctions, parmi lesquelles la « part du chef », parfois sollicitée ou même exigées des bénéficiaires juste après la distribution publique des CT, contrairement aux consignes des ONG.

Ces stratégies de captation par les chefs suscitent des réactions ambivalentes chez leurs sujets. Pour une part, elles sont dénoncées, en termes parfois violents (cupidité, hyène...). Mais parfois aussi elles sont excusées et légitimées, au nom des nombreuses charges qu'ont à supporter les chefs au titre de leur fonction, et des aides qu'ils accordent de diverses façons aux populations.

En tout cas un constat général s'impose: les règles du jeu imposées par les partenaires ne satisfont guère que ceux qui bénéficient des CT, elles sont autant que possible recomposées et transformées, mais en catimini. Il n'y a certes aucune opposition frontale ni expression publique de mécontentement (qui risquerait de mettre fin à la ressource et de compromettre les relations avec les « projets » qu'on cherche au contraire à attirer), mais on peut énoncer quelques points, illustrés par les stratégies de contournement, qui font une quasi-unanimité dans l'opposition aux règles imposées :

- Les hommes devraient être récipiendaires car ils sont responsables de la nourriture et sont chefs de famille
- La distribution sélective divise le village, le CT devrait s'adresser à tous, ou, sinon, bénéficiaire à tour de rôle aux ménages du village

⁴⁶ Il faut aussi rappeler que bien avant les CT, les distributions de vivres généralisées étaient déjà l'objet de diverses « évaporations », où chaque échelon administratif prélève « sa part ».

*LES TRANSFERTS MONÉTAIRES AU NIGER :
LA MANNE ET LES SOUPÇONS.*

- La catégorie de très grande vulnérabilité (*talakatalak*) et les critères proposés par les ONG sont trop restreints
- On ne peut opposer les diverses formes de dépenses, qui sont fonction des contraintes des ménages au moment des distributions, et les sommes distribuées, compte-tenu de ces contraintes, sont insuffisantes
- Quiconque intervient dans le processus et y consacre du temps devrait être rémunéré, surtout s'il n'est pas bénéficiaire

Mais les villageois s'adaptent avec une combinaison de fatalisme et de pragmatisme aux exigences des bailleurs, afin de continuer à bénéficier de leur « manne ». Les solutions généralement adoptées, mises en œuvre derrière le dos des ONG, sont alors soit d'improviser de nouvelles règles mieux adaptées au contexte local, ou aux intérêts de certains acteurs, soit de revenir à des règles sociales existantes.

- Les femmes remettent le plus souvent à leur mari les sommes reçues, revenant ainsi à la norme habituelle où c'est l'homme qui doit assurer la nourriture du ménage.
- Le clivage (perçu souvent comme une « division ») créée par le ciblage est parfois aboli par une mutualisation et redistribution égalitaire de tout ou partie des sommes perçues, ou leur affectation à des dépenses d'intérêt public local
- Les sommes reçues font l'objet de mini-redistributions au sein de la famille et des réseaux de sociabilité, et ne sont pas nécessairement affectées à l'achat de nourriture
- La composition des listes de bénéficiaires ouvre la voie à de multiples manœuvres pour y placer des proches et jouer si nécessaire sur la taille des ménages
- Diverses stratégies visent à « rémunérer » indirectement les acteurs non payés du processus (chefs, auxiliaires villageois)

On doit aussi noter qu'une petite place est laissée dans le dispositif des CT à l'expression des catégories locales, essentiellement au niveau de la détermination de critères spécifiques de vulnérabilité. Et l'on constate alors que, même si les agents des ONG poussent à l'adoption de critères essentiellement économiques, les populations tendent plutôt de mettre en avant les catégories qui sont les attributaires habituels de la *zakkat* (aumône islamique) : veuves et orphelins, handicapés, personnes âgées... (cf. Issa).

Des logiques d'affects opposées

Nous nous risquons ici sur le terrain délicat des sentiments relationnels partagés, autrement dit aux frontières entre la socio-anthropologie et la psychologie sociale, tant nos données nous y incitent.

*LES TRANSFERTS MONÉTAIRES AU NIGER :
LA MANNE ET LES SOUPÇONS*

Les promoteurs des CT (comme de tous les dispositifs d'aide) attendent généralement, au moins implicitement, le soulagement et la reconnaissance de la part des bénéficiaires. Les entretiens que nous avons menés à ce niveau témoignent largement de ce que, à cet égard, les CT sont un succès. Ce sont ces expressions de satisfaction qui figurent évidemment dans les évaluations et rapports habituels.

Toutefois, on constate à ce niveau divers aménagements imprévus quant aux processus à l'origine de ces sentiments, et quant à ceux à qui ils s'adressent.

Les bailleurs de fonds sont en général inconnus, et c'est l'ONG qui mène l'opération qui est créditée de la générosité des CT.

Mais la reconnaissance se dirige surtout vers des acteurs plus que des institutions, et c'est à des personnes physiques connues que l'on exprime ses remerciements, appuyés parfois de petites sommes d'argent. Il s'agit des acteurs situés à l'interface entre les populations et le dispositif du CT. Les chefs, voire les agents de l'ONG ou les assistants communautaires, sont ainsi souvent gratifiés symboliquement, voire matériellement.

Mais en fait, contrairement aux apparences, les bénéficiaires n'expriment pas envers les acteurs du dispositif des CT de la gratitude *en tant qu'ils représentent les donateurs*, mais plutôt *en tant qu'ils ont pu, à titre personnel, jouer un rôle dans leur propre sélection* pour bénéficier de cette manne tombée du ciel. On suppose ainsi qu'ils sont intervenus, d'une façon ou d'une autre, dans le processus de sélection, au profit des heureux élus.

« Ces bénéficiaires estiment que ce sont eux qui ont fait en sorte qu'ils soient sur la liste. Cette redevabilité se matérialise par des *godiya* (remerciements), par des *adu'a* (prières, vœux), rarement par des petits gestes pour □ *anabunasabi* (de quoi acheter la cola). Pour d'autres encore, leur reconnaissance va à l'endroit du maire, du fait que c'est lui qui les a informés » (Issaley)

« Pour le CT de la croix rouge française, des bénéficiaires disent être reconnaissantes aux volontaires locaux de la croix rouge nigérienne. Elles pensent que ce sont eux qui ont donné leurs noms et, en guise de reconnaissance, elles font une petite cotisation pour leur donner » (Issaley)

Les chefs sont remerciés au premier rang car ils jouent un rôle pivot dans les CT, même si les dispositifs prévoient en général de les tenir à l'écart du processus de sélection. Tout d'abord, c'est eux qui constituent la seule autorité au niveau du village (la décentralisation s'est arrêtée au niveau des communes), et, à ce titre, ils convoquent et président les assemblées générales, qui se tiennent le plus souvent dans leur cour, ainsi que la séance publique de distribution ; ils reçoivent les « étrangers » (cadres ou agents de l'ONG et de l'IMF), et leur donnent éventuellement des guides. Penser qu'ils usent de leur entreegent et de leur autorité pour avoir un droit de regard sur les listes est donc logique.

*LES TRANSFERTS MONÉTAIRES AU NIGER :
LA MANNE ET LES SOUPÇONS.*

Du côté aussi des non bénéficiaires, on estime très largement que les chefs sont impliqués. Mais c'est cette fois les sentiments sont inversés. On est dans le registre du soupçon, ou de la rancœur.

« Toute aide est utile. Mais quand elle ne couvre pas la majorité des ménages elle entraîne toujours des accusations, des frustrations de la part des non bénéficiaires même si le Maigari n'est pas impliqué durant le ciblage » (un chef de village, in Issaley)

De façon générale, les non-bénéficiaires (autrement dit la majorité de la population dans chaque village, et, parmi eux, surtout ceux qui ont été évincés entre la liste large et la liste courte) soupçonnent toute liste de bénéficiaires d'être le produit de faveurs. Cette suspicion porte sur ces mêmes acteurs situés à l'interface entre les populations et le dispositif du CT. Les chefs de village, qui sont les premiers remerciés, sont aussi les premiers accusés. Les maires, s'ils interviennent dans le processus, sont également parmi les visés. Mais les agents de l'ONG ou les agents communautaires sont aussi soupçonnés.

« Les assistants communautaires ne participent pas au processus de ciblage des ménages vulnérables ; cela ne les met pas à l'abri des critiques proférées par ceux qui ne sont pas ciblés dans le village : 'Ils disent que c'est nous qui ciblons nos gens' » (Hamani)

Lors des « cash », les agents Ha[un]e[non Peuls] inscrivent les leurs et je pense que s'il y avait un Peul parmi les agents recenseurs, il inscrirait quelques Peuls car le ciblage est une affaire de '*yidejonki*' (vœux du cœur) » (Y, éleveur peul, in Issaley)

La plupart des bénéficiaires et des non bénéficiaires partagent donc une même appréciation : la liste finale est le produit de diverses interventions, quels qu'en soient les motifs (commisération, bienveillance, solidarité familiale, solidarité de village, clientélisme). Le mélange complexe de critères « objectifs externes » (enquêtes HEA) et de critères « communautaires » (constitution des listes) selon lesquels les institutions opérant le CT entendent établir la sélection de façon incontestable se heurte au contraire dans les villages aux soupçons et/ou aux manœuvres du fait de ce mélange même. Le processus de ciblage est évalué par les populations locales sur la base des critères locaux qui leur servent d'ordinaire à évaluer la gouvernance locale, l'action politique et l'action publique (où « l'échange généralisé des faveurs »⁴⁷ est de rigueur). Tout le monde sait en effet que les normes officielles venant d'en haut (Etat ou institutions de développement) - et les critères des ONG de CT sont un cas typique de normes officielles parachutées - sont assez systématiquement « adaptées », « arrangées » et contournées autant que possible dans la pratique quotidienne des acteurs. Paradoxalement, ce sont les critères « communautaires » que les CT ont introduits dans le processus, pour y associer des représentants des populations, qui le

⁴⁷ Cf. Olivier de Sardan, J.P. 2004 « Etat, bureaucratie et gouvernance en Afrique de l'Ouest francophone. Un diagnostic empirique, une perspective historique » *Politique Africaine*, 96: 139-162.

*LES TRANSFERTS MONÉTAIRES AU NIGER :
LA MANNE ET LES SOUPÇONS*

rendent justement suspect⁴⁸. On ne s'étonnera donc pas que certains expriment leur préférence pour des critères « objectifs externes » :

« Pour eux, un ciblage fait directement par le bailleur lui-même est la meilleure option. Toutefois, il faudrait que ces agents connaissent au préalable la vraie réalité des ménages » (Issaley)

« Le ciblage des filets sociaux n'a pas créé autant de zizanie comme celle de l'ONG Karkara. Cela s'explique certainement par le fait que la sélection a eu lieu à Niamey ou personne ne connaît personne pour influencer les résultats » (maire de Simiri, in Adamou).

Mais bénéficiaires et non bénéficiaires, qui convergent dans leur interprétation de ce que la sélection est le produit d'interventions des chefs et d'autres intermédiaires, s'opposent par contre sur l'appréciation à porter sur ces interventions : bénéfiques pour une petite minorité de « privilégiés » (paradoxalement les « vulnérables » sont considérés comme privilégiés) et injustes pour une majorité de délaissés...

« Ils ont une perception du CT qui va du fatalisme à l'envie en passant par la dénonciation » (Issaley)

Et, même quand on n'impute pas la sélection aux chefs ou à d'autres acteurs, c'est la chance (ou la malchance) qui est invoquée comme facteur explicatif, et non les critères de l'ONG. Certains parlent même de tirage au sort (*kaley-kaley* ou *kozop-kozop*) effectué par l'ONG.

« Toutes, ou presque, les personnes bénéficiaires du cash, même lorsqu'elles s'estiment réellement vulnérables, lient leur insertion dans la liste des attributaires à la chance. En effet, beaucoup pensent qu'il y a des personnes aussi vulnérables sinon plus vulnérables qu'elles, mais, qui n'ont pas fait partie du programme parce que la chance ne leur a pas souri (...) Ils estiment que c'est la chance qui leur a souri et que « *wanda Allah yacida* » (celui que Dieu a fait gagner) c'est lui qui reçoit. Ils parlent aussi de « *rabo* » (chance) qui fait que certains sont bénéficiaires et d'autres pas.» (Oumarou)

« Si je n'ai pas été choisi, c'est juste une question de chance, et j'espère que cette chance me sourira lors du grand projet » (femme non bénéficiaire, Gatawan, in Adamou)

Un autre signe que le principe de sélection suscite est une conditionnalité imposée par les bailleurs à laquelle une majorité de la population n'adhère pas se manifeste

⁴⁸ Il y a une conception fréquente chez les promoteurs du CT selon laquelle le recours à un contrôle communautaire serait le meilleur moyen de lutter contre les inclusions injustifiées dans les listes de bénéficiaires : « Des erreurs d'inclusion se produisent lorsque des personnes qui n'ont pas besoin d'aide ou qui ne répondent pas aux critères du programme reçoivent malgré tout de l'aide (...) Le meilleur moyen de se prévenir contre les erreurs de ce type consiste le plus souvent à faire intervenir les populations locales qui savent qui peut prétendre à une aide financière et qui n'en a pas besoin » (« Lignes directrices sur les programmes de transferts monétaires », Mouvement international de la Croix Rouge et du Croissant rouge, 2008). C'est en fait le contraire que montre notre étude.

*LES TRANSFERTS MONÉTAIRES AU NIGER :
LA MANNE ET LES SOUPÇONS.*

dans la réaction au renouvellement des distributions au sein d'un même village : selon les critères de vulnérabilité de l'ONG, c'est évidemment la même liste de bénéficiaires qui sera utilisée d'un mois sur l'autre, ou d'une année à l'autre, alors que, pour de nombreux acteurs locaux, il devrait y avoir une sorte de rotation permettant à d'autres ménages de bénéficier à leur tour de la manne.

« Les chefs de village condamnent les discours anti-mutualisation des agents des ONG et estiment que le fait de donner aux mêmes personnes pendant plusieurs phases n'est pas souhaitable. Le mieux, selon eux, aurait été de diminuer dans les montants pour que tout le monde puisse être bénéficiaire ; ou bien de cibler à chaque tranche de nouveaux bénéficiaires ou encore de leur remettre l'argent et eux sauront comment ne pas faire des lésés » (Issaley)

Mais l'exemple le plus net où les logiques d'assistance sociale extérieure ciblée, qui sont celles des opérateurs de CT, se confrontent, et même s'opposent, aux logiques de solidarité de proximité, qui sont celles d'une partie de la population, est celui de la *mutualisation* parfois constatée. Celle-ci en effet veut contourner le clivage (la division, disent souvent les gens) introduit par les CT, en instaurant « clandestinement » une redistribution égalitaire.

Mais l'argument avancé va plus loin. Il consiste à dire que, grâce à cette mise en commun, chacun sera à l'avenir plus à même d'aider son voisin dans le besoin, comme le dit cette femme de Danbazi :

« C'est une bonne chose de partager l'argent entre tout le monde. C'est une bonne chose car aujourd'hui si c'est toi qui en bénéficies demain c'est peut être ton voisin ou ta voisine. Donc s'il se trouve que vous lui aviez donné, lui aussi va penser à toi lorsque ça sera son tour » (in Issa)

La mutualisation serait ainsi un gage d'entraide locale pour l'avenir (et nombreux sont ceux qui pensent que les opérations de CT ne vont peut-être pas durer, laissant alors demain les villages livrés à eux-mêmes...). La mutualisation a aussi l'avantage d'éviter les accusations et les soupçons si nombreux liés à la sélection et au ciblage.

Mais on peut objecter que les mécanismes traditionnels de solidarité intra-villageoise sont émoussés, que les inégalités en milieu rural se sont aggravées, et que, sans les CT, de nombreux pauvres seraient encore plus pauvres et enfermés dans la « poverty trap ».

Toutefois, certains répondent alors que les CT aggravent à leur tour l'érosion des solidarités intra-villageoise, en poussant les paysans à se décharger de cette fonction d'aide sur les « projets » et les assistances diverses...

Le débat est sans fin. Mais il est récurrent chez les cadres nigériens.

Ceci étant, on a vu que la mutualisation est restée un phénomène secondaire, et qui a connu des échecs. Faut-il s'en réjouir, en y voyant un succès des opérateurs de CT, qui ont réussi à faire reconnaître malgré tout une certaine légitimité locale à l'aide monétaire extérieure ciblée sur les plus vulnérables, ou le déplorer, en

*LES TRANSFERTS MONÉTAIRES AU NIGER :
LA MANNE ET LES SOUPÇONS*

considérant qu'il s'agit d'une avancée des stratégies individualistes et d'un déclin des formes traditionnelles d'entraide villageoise ?

Si aucune réponse univoque ou consensuelle n'est possible, c'est néanmoins le problème plus général de l'« assistencialisme » qui se pose (celui-ci, en termes d'affects, suscite parfois un sentiment de gêne, voire de « honte », *haawi* en zarma).

Conclusion

Nous voudrions conclure par quelques brèves remarques sur deux points : (a) quelques effets des CT sur les institutions locales ; (b) la question de l'assistancialisme.

Les CT et les institutions locales

Chefferies

On a vu que le lien de fait entre CT et chefferies était au premier plan. Le chef est tenu pour responsable des listes, et si cela lui vaut le soutien des bénéficiaires, il est aussi cible de rancune chez les non bénéficiaires.

Les mécontents du village ou du quartier du chef ne peuvent toutefois rien y faire, sinon espérer être choisis une autre fois. Même l'expression publique de leur mécontentement serait malvenue.

Par contre, les villages, et les hameaux, qui considèrent avoir été négligés ou oubliés délibérément par le chef peuvent avoir recours à l' « *exit option* », moyen classique en Afrique pour les sujets de manifester par la scission leur opposition au chef⁴⁹. Sur un fond en général déjà existant de tensions et de factions locales, les CT peuvent avoir un effet accélérateur (et parfois créateur) de division, qui s'est manifesté sur plusieurs sites.

« Ces situations de mécontentement font que, de plus en plus, des personnes décident de quitter leur chef de village pour se rallier à un autre auprès duquel elles estiment qu'elles seront inscrites dès qu'il y aura des opérations de CT. Parfois aussi ils mettent en place un nouveau chef (...) Ce nouveau chef est avalisé par le chef de canton qui lui permet de récupérer l'impôt de ses 'administrés'. Il agit et répond au titre de chef de village » (Issaley)

« Plus de 60 chefs de ménage sont sortis de ma liste, disant qu'ils ne veulent plus de moi car je ne les inscrit pas quand il y a de l'aide. Ils ont dit qu'ils vont faire leur propre chef de village. Actuellement ils ne paient pas leur impôt chez moi » (chef de village de Sabon Kafé, in Issaley)

« L'oubli ou la non prise en compte des habitants des hameaux dans le ciblage a occasionné des cas de conflits qui ont abouti à des scissions » (Issa ; cf. les deux cas de conflits de ce type à Loga)

Quant aux éleveurs dits nomades, qui sont assez systématiquement exclus des listes, sous prétexte parfois qu'ils payent l'impôt ailleurs (là où réside le chef de groupement auquel ils sont administrativement rattachés, parfois à une centaine

⁴⁹ Cf. Kopytoff, I. (ed) 1986 *The African frontier: the reproduction of traditional African societies*, Indiana UP

*LES TRANSFERTS MONÉTAIRES AU NIGER :
LA MANNE ET LES SOUPÇONS.*

de km de là), ils peuvent avoir la stratégie inverse de se rattacher au village sédentaire du chef.

Il faut noter à cet égard que nombreux sont ceux qui associent paiement de l'impôt et citoyenneté locale, et pensent que l'attribution des aides extérieures doit être fonction de cette citoyenneté.

« Ces nomades pensent que le paiement de l'impôt est un droit au CT et à toutes les aides auxquelles les sédentaires ont accès. Ils estiment qu'en tant que citoyens, ils ont aussi le droit d'avoir leur part dans cet argent, car ils sont aussi des « *bi□eleydi* » (fils du pays) (...) Cependant il n'y a pas ouvertement de plaintes et ils avouent que la crainte des autorités locales les empêche de réclamer ce qu'ils considèrent comme leur « dû ». Les Peuls parlent de *kulollambe* » (crainte des chefs) » (Issaley).

Mairies

Le dispositif des CT réduit les maires à de la figuration (restitution des listes finales en mairie ou présence lors des distributions), et ils s'en plaignent tous (sauf lorsqu'il y a quasi fusion entre chefferie et mairie, comme à Olléléwa).

Autrement dit, en ces temps de décentralisation, les municipalités sont spectatrices d'une ambitieuse et (très) coûteuse politique sociale touchant une partie de leurs administrés sans qu'ils aient eu leur mot à dire à aucun niveau.

La simple comparaison entre le budget d'une commune et le montant des CT dans cette même commune dispense de tout commentaire : dans la commune de Tébaram 185.500.000 FCFA ont été distribués en 2012 (pour 1.484 ménages) soit cinq fois le budget de la commune pour cette même année ! Dans la commune de Loga, 562.822.000 ont été distribués en 2012 soit huit fois le budget de la commune pour la même année !!

Au-delà même de l'action municipale proprement dite, le développement local est le grand oublié des CT, qui, de ce fait, apparaissent comme une intervention à la fois volatile et extra-territoriale :

« Si Concern ferme ses portes aujourd'hui, les gens l'oublieront très vite. Au contraire ils n'oublieront jamais CECI qui a plus d'initiatives pour le développement local. Les activités menées par ce projet sont visibles dans le village... », (Issoufou Riba, commerçant, in Hamani)

Les autres services officiels

Le comité sous-régional présidé par le préfet, et le comité régional présidé par le gouverneur, jouent simplement leur rôle dans le cadre de leur fonctions habituelles en facilitant le choix des communes et villages bénéficiaires.

Quant au service du développement communautaire, censé coordonner les interventions extérieures, il est sans cesse ignoré et marginalisé. Le service de l'agriculture est cantonné dans la production de quelques chiffres pour les ONG.

Assistancialisme ?

C'est un problème de fond, préexistant aux CT, mais que ceux-ci mettent plus encore en évidence. Dans un contexte où la dépendance envers l'aide extérieure est forte, et où les stratégies de captage de cette « rente » sont diverses et développées, et ce jusqu'au cœur des campagnes nigériennes, les CT apparaissent à de nombreux acteurs (en général eux-mêmes non vulnérables) comme un adjuvant à l'assistancialisme

« Le CT n'est pas bon pour lutter contre la pauvreté. Il apprend aux gens que la misère peut devenir une monnaie de change, un gagne-pain » (Y. agent de projet, in Issaley)

« Le « *taymako* » n'est pas une bonne chose. C'est gênant, mais nous n'avons pas le choix...le CT gêne les gens parce que les bénéficiaires ont tendance à ne pas se débrouiller » (notable, in Hamani)

Le *cash for work*, qui cumule un principe d'échange (et non de don) et d'accès libre (et non de sélection) apparait donc à beaucoup comme plus approprié :

« Les 2/3 du village bénéficient des bienfaits du cash for work. Les femmes et les hommes y participent sans distinction de sexe ou du groupe d'âge. L'essentiel, c'est d'avoir la force pour travailler. Alors que le cash transfer est très sélectif » (chef du quartier Kadri, in Hamani)

Mais le *cash for work* est parfois logé à la même enseigne « assistancialiste ».

« Il y a une non gestion des ouvrages réalisés suite aux travaux de *food for work* et *cash for work* comme si la population attend l'arrivée d'un autre projet pour entretenir les acquis » (Issaley).

Par ailleurs, on ne peut nier que, même s'il s'agit d'assistance, les sommes considérables dépensées dans les CT ont bien évidemment eu des effets positifs pour les dizaines de milliers de familles concernées, qu'elles soient véritablement très vulnérables ou non. Il faut bien voir en face que les aides extérieures seront pour longtemps nécessaires face à des crises alimentaires devenues rapprochées.

Mais les CT sont-ils la meilleure forme de l'aide, pour l'urgence alimentaire ou pour la résilience ? Sont-ils destinés à perdurer ou s'agit-il d'une mode passagère ? Peuvent-ils être réformés ou combinés à d'autres formes d'aide ? Que faire du ciblage ?

C'est un débat qui dépasse le cadre du présent rapport, même si, en filigrane, il est présent.

Ce qui nous semble en tout cas la conclusion majeure de notre enquête, c'est l'importance des décalages entre les objectifs et les procédures des CT, d'un côté, les pratiques et les représentations des populations où des CT sont intervenus, d'autre part. On peut y voir une forme d'« appropriation » par les populations (ou du moins par une fraction de celles-ci), mais ce n'est sans doute pas toujours le type d'appropriation qu'auraient souhaité les promoteurs des CT.

Postface

Le temps prévu pour la présente étude était très court (un mois d'enquête dans chaque site, un mois de dépouillement et rédaction), ce qui d'ailleurs explique les retards dans la rédaction des rapports. Cela implique aussi que nous n'avons pas pu être aussi exhaustifs que nous l'aurions voulu. Mais les données produites restent nombreuses et riches, et l'ensemble des 6 rapports (5 rapports pour 5 sites, et un rapport de synthèse) témoignent de l'intérêt du sujet et de l'investissement scientifique des chercheurs du LASDEL.

Le thème est tellement d'actualité et comporte tellement d'enjeux qu'il mérite selon nous un approfondissement de la présente étude (en particulier sur la base des limites des présents rapports ainsi que des réactions et demandes qu'ils peuvent susciter chez nos partenaires de cette étude et les opérateurs de CT).

Parmi les pistes de recherche complémentaires, on peut d'ores et déjà citer : *des observations systématiques à mener pendant l'hivernage ; une comparaison entre le CT « filets sociaux » et les CT de réponse aux crises ; l'analyse longitudinale de la construction d'un projet de CT, depuis sa mise sur pied jusqu'à son évaluation ex-post ; l'étude détaillée (avec observations) des modalités des enquêtes menées sur le terrain auprès des ménages (HEA et autres) ; des enquêtes spécifiques auprès des agents des ONG (leurs perceptions, leur connaissance de la réalité, leurs stratégies) ainsi qu'auprès des auxiliaires villageois ; une analyse des liens entre CT et tontines, entre CT et banques céréalieres ; une investigation sur les expériences de CT par téléphonie mobile vues par les destinataires⁵⁰...*

Une enquête et un financement complémentaires permettraient aussi de déboucher sur une *publication* en bonne et due forme (en anglais comme en français), dont il n'y a actuellement pas d'équivalent.

Par ailleurs, pour permettre un débat plus large sur les CT, et surtout y associer les municipalités jusqu'ici non consultées sur les choix stratégiques importants en matière de CT, le LASDEL serait disposé à organiser *un séminaire de deux jours avec une trentaine de maires* du Niger (cf. ci-dessus, note 5).

Autrement dit, pour nous la page n'est pas encore tournée, et nous souhaitons poursuivre le présent travail.

⁵⁰ Cf. Aker, J. « Cash transfers, mobiles transfers and emergency response in Niger », Tufts University and Concern, 2011

Annexe : Questions de recherche

1. Comment s'opèrent le recensement et le ciblage ?

- Comment ont procédé sur place les enquêteurs (visites des concessions ? réunion générale ? questionnaires, de quel type ?) ?
- Quelles sont les procédures de ciblage telles que perçues par les populations (attributaires et non attributaires) : différences entre le ciblage réel auquel ont procédé les ONG et le ciblage perçu localement ?
- Quelles sont les évaluations des acteurs locaux sur le principe même d'un ciblage et de ses effets discriminants (création d'une séparation ou d'un seuil) ?
- Comment sont « fabriquées » les listes d'attributaires (ou utilise-t-on des listes d'opérations précédentes : *blanketfeeding*, distributions gratuites ciblées de nourriture - DGC- , catastrophes naturelles, filets sociaux, certificats d'indigences etc...) ?
- En quoi le fait pour un ménage d'être sur la « bonne liste » le rend-il redevable envers ceux qui ont « fabriqué la liste » (agents de l'ONG, chefferie, etc...) ? comment s'exprime cette redevabilité informelle (commission en argent, services à rendre, etc...) ?
- Certaines listes sont-elles rejetées, dans quelles conditions, par qui (autorités, ONG) ?
- Comment sont désignées les bénéficiaires dans les ménages polygames ?
- Y a-t-il réellement eu une assemblée villageoise (ou un comité) de validation, et comment s'est-elle déroulée ?

2. Comment sont opérées les distributions ?

- Quels sont les messages et les comportements des agents des ONG sur le terrain (comment présentent-ils les distributions ? critiquent-ils certaines « stratégies de débrouille » - *copingstrategies* ?) ? Comment ces agents ont-ils été choisis et formés ?
- Qui a opéré ces distributions (rôle des IMF, etc.) ?
- Les préfectures, les communes et les chefferies sont-elles associées, et comment ?

*LES TRANSFERTS MONÉTAIRES AU NIGER :
LA MANNE ET LES SOUPÇONS.*

- Quels ont été le timing et le montant des distributions ?
- Y avait-il des représentants des hameaux ?
- D'autres activités ont-elles été menées par les ONG simultanément à la distribution (sensibilisation, suivi de BC ou d'autres projets, etc...) ?
- Quel rôle réel jouent les comités ad-hoc construits par les opérateurs (comités de ciblage, comité de suivi, comités de plainte, comité de suivi des prix du marché...) ou les comités déjà existant dans le village (comités de banque céréalière, etc.) ?
- Le SCAPRU ⁵¹, les OSV et les comités sous-régionaux jouent-ils un rôle réel, et lequel ?
- Y a-t-il des coopérations ou des contradictions entre opérateurs eux-mêmes, ou avec les pouvoirs publics?
- Quels acteurs ciblés par les projets sont de fait exclus (de par leur statut ou leur localisation) ?
- Y a-t-il des plaintes exprimées publiquement (et comment sont-elles traitées ?) ou exprimées en privé ? ne faut-il pas distinguer entre les plaintes comme (a) récriminations en privé (ce qui est assez répandu localement) et comme (b) procédures de recours (sens pour les ONG)

3. Usage des sommes transférées

- Les sommes reçues ont-elles été mutualisées (chefferie ? mairie ?) et redistribuées autrement ? qui a décidé de cette mutualisation-redistribution ? avec quels argumentaires ? y a-t-il un agenda politique sous-jacent ? quelles sont les règles de la redistribution (tout le monde ? une autre définition des catégories vulnérables ? etc...) ? y a-t-il des consignes pour cacher la mutualisation-redistribution à l'ONG ou aux bailleurs ? comment réagissent les attributaires officiels des transferts (les plus vulnérables) face à ce qui aboutit pour eux à une baisse importante de la somme réellement perçue ?
- Y a-t-il eu d'autres prélèvements à la source, volontaires ou obligatoires (cotisations pour des réalisations communautaires ? « péage » dû au chef ou aux agents de l'ONG ? *tunkunci* ?)
- Sinon, à quelles dépenses⁵² les transferts monétaires sont-ils affectés au sein des ménages bénéficiaires ? nourriture, habits, achats d'animaux, dépenses sociales, scolarité, santé, etc. ?

⁵¹ Système communautaire d'alerte précoce et de réponses aux urgences

*LES TRANSFERTS MONÉTAIRES AU NIGER :
LA MANNE ET LES SOUPÇONS*

- Y a-t-il des usages socialement condamnés de ces sommes (drogue, jeux de hasard, etc...), dans quelles conditions ?
- Comment se prennent les décisions sur les affectations à telle ou telle dépense, et selon quelles logiques économiques ou sociales ?
- Ces sommes interfèrent-elles avec les échanges monétaires et les dettes au sein du couple ? (cf. « prêts » par la femme au mari en cas de disette ?)
- Les sommes reçues dans le ménage sont-elles redistribuées en partie hors du ménage, par qui, à qui, pourquoi ?
- Y a-t-il des pressions des agents des projets pour des affectations particulières ?
- Quels sont les effets des transferts sur l'investissement ou l'épargne, sur les relations avec les commerçants, sur le désendettement (ou la récupération de champs mis en gages) ou l'accès à de nouveaux crédits ?
- La distinction entre « argent chaud » (réservé à des usages précis) et « argent froid » (dépensable tout azimuth) fait-elle sens, comme celle entre « argent gagné » et « argent donné » ou entre redistribution de nourriture et redistribution d'argent ?
- Y-a-t-il une différence selon l'âge ou le statut des femmes récipiendaires ?
- Les dépenses sont-elles différentes dans les cas où le chef de la famille est une femme ?
- Quel est le rôle des mères/belles-mères ?
- Que se passe-t-il dans des cas particuliers tels que le mari ou une épouse sont en migration ?
- Quels conflits sont créés (ou aplanis) au sein du couple ou de la concession du fait de ces transferts ?

Cette institution nouvelle qu'est le transfert monétaire ciblé demande soit (a) que de *nouvelles règles pratiques de redistribution et de gestion* soient élaborées, au sein des ménages ou au sein du village, ou soit (b) que soient mobilisées des règles anciennes, plus ou moins recyclées (par exemple répartition traditionnelles des budgets féminins et masculins). Ce sera une dimension importante de l'enquête.

⁵² Des données secondaires sur ce point seront également collectées chez les opérateurs de transferts monétaires

4. Articulations entre transferts et autres sources de revenu

- Comment les sommes reçues s'articulent-elles et se combinent-elles au niveau des ménages avec *les stratégies de survie* et d'adaptation des populations en période de crise alimentaire (cf. travail salarié, déstockage, départs en migration, etc.) ?
- Comment les sommes reçues s'articulent-elles et se combinent-elles au niveau des ménages avec *d'autres types d'aide* en période de soudure ou de crise : distributions gratuites ciblées, ventes à prix modéré, « cash for work », « food for work », distributions de bons d'achat, envois d'argent des migrants, « blanketfeeding », rations de décharge pour la malnutrition infantile, banques céréalieres, etc... ?
- Comment les sommes reçues s'articulent-elles et se combinent-elles au niveau des ménages avec *le projet « filet social »* de la Banque mondiale ?
- Quels sont les effets locaux de l'enchevêtrement des aides, des variations dans leur conditions, leur procédures et leurs montants ?

5. Transferts monétaires et rapports sociaux

- Quels sont les impacts des distributions d'argent sur les rapports au sein du couple ?
- Quels sont les impacts des distributions d'argent sur les rapports au sein de la concession ?
- Quels sont les impacts des distributions d'argent sur les rapports de pouvoir, les hiérarchies sociales, les relations de clientèle, au sein du village ?
- Quels sont inversement les effets des rapports de pouvoir sur les modalités de distribution ou de redistribution ?
- Quel est le rôle des ressortissants, des mécènes, des « big men » ?
- Y a-t-il une « récupération politique » des distributions (imputées par exemple au programme 3N, ou aux autorités locales) ?
- Est-ce que ces distributions ont un effet sur les *mécanismes locaux de solidarité*, (familiaux, islamiques - zakat -, de patronage, etc...) et sur la capacité de résilience des ménages et des communautés (favorisent-ils l'attentisme et l'assistanat, encouragent-ils l'investissement productif - matériel ou humain - ou l'adoption de nouvelles modalités de gestion des crises ?)

6. Sémiologie populaire

- Les expressions zarma recueillies à Simiri ont-elles des équivalents ailleurs : *noorusargey* ; *handareizenooru* ; *nooyannooru* ; *noorubeero* ; *Karkaranooru* ; *sata kan gahawgeyndagazante* ?
- quelles autres expressions sont utilisées pour les pauvres (*cfalfukaaru bi tiktik*), les malnutris (*morna-ize*), les personnes « pistonnées » (*bor kan gonda gaakurimaygari do*), etc. ?

7. Hypothèses éventuelles

Est-il possible de produire des hypothèses sur l'influence de quelques variables liées aux modalités des transferts, telles que :

- les procédures de ciblage
- les montants des transferts
- la durée des transferts
- l'encadrement ou l'accompagnement par les opérateurs de terrain

Ce rapport est issu de la recherche qualitative sur Les dispositifs de transferts monétaires au Niger et leurs effets locaux, financée par l'Ambassade de France, Concern Worldwide et ASB.

Le LASDEL (Laboratoire d'études et de recherches sur les dynamiques sociales et le développement local) est un centre de recherche en sciences sociales implanté au Niger et au Bénin), dont les principaux axes de travail portent sur la délivrance des services publics, la mise en œuvre des politiques publiques et les interactions avec les usagers (santé, hydraulique, pastoralisme, éducation, justice, etc.), les pouvoirs locaux et la décentralisation, et l'intervention des institutions de développement. Le LASDEL recourt à des méthodes qualitatives fondées sur les enquêtes de terrain approfondies. Il met à la disposition des chercheurs et doctorants son Centre de Documentation de Niamey. Il contribue à la formation de jeunes chercheurs, en particulier avec son Université d'été.

La collection « Etudes et Travaux du LASDEL » propose des rapports de recherche issus des travaux menés par le LASDEL. Ils sont disponibles en ligne (www.lasdel.net) ou en vente à son secrétariat.

Derniers numéros parus :

N° XXX
N° XXX
N° XXX
N°XXX

**LABORATOIRE D'ÉTUDES ET RECHERCHES
SUR LES DYNAMIQUES SOCIALES ET LE DÉVELOPPEMENT LOCAL**

BP 12 901, NIAMEY, NIGER – TÉL. (227) 20 72 37 80
BP 1 383, PARAKOU, BÉNIN – TÉL. (229) 23 10 10 50

WWW.LASDEL.NET

*LES TRANSFERTS MONÉTAIRES AU NIGER :
LA MANNE ET LES SOUPÇONS*

LASDEL

**LABORATOIRE D'ÉTUDES ET RECHERCHES
SUR LES DYNAMIQUES SOCIALES ET LE DÉVELOPPEMENT LOCAL**

BP 12 901, NIAMEY, NIGER – TÉL. (227) 20 72 37 80
BP 1 383, PARAKOU, BÉNIN – TÉL. (229) 23 10 10 50

WWW.LASDEL.NET